



« CARTOGRAPHIE/MAPPING DES ACTIONS ET INITIATIVES CONCOURANT À
LA PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS LIÉS À LA COMPÉTITION
D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES DANS LE BASSIN DE L'UELE EN
RDC »

« CARTOGRAPHIE/MAPPING DES ACTIONS ET INITIATIVES CONCOURANT À
LA PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS LIÉS À LA COMPÉTITION
D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES DANS LE BASSIN DE L'UELE EN
RDC »

Client

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Projet – APF CEEAC

Auteur

Dib – Israël Mukenge wa Kalonda MANGO'O
Consultant National / Projet – APF CEEAC

Date: 30/08/2022

Ce rapport a été soutenu financièrement par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) à travers la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale) 2021-2022 et la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). L'appui administratif et technique a été fourni par le projet sectoriel de la GIZ sur la politique forestière internationale. Les points de vue et les recommandations exprimés dans cette étude reflètent uniquement les opinions de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du BMZ.

SOMMAIRE

Sommaire	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
Liste des tableaux	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
1 Liste des figures	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
2 Liste des abreviations et acronymes	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
3 REMERCIEMENTS	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
4 Resume	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
5 Executive summary	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6 Introduction	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.1 Contexte d'étude.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.2 Contexte Institutionnel	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.2.1 Institutions nationales.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.2.2 Institutions d'intégration régionale CEEAC, CEDEAO, CBLT)	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.2.3 Institutions Techniques Régionales (CEBEVIRAH).....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.3 Contexte sécuritaire.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.4 Dynamique de la transhumance et du néo-pastoralisme.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
1.2.1. <i>Dynamiques de la transhumance</i>	31
1.2.2. <i>Dynamique du néo-pastoralisme</i>	33
6.5 Justification de l'étude.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.5.1 Finalité de l'étude.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.5.2 Objectif principal de l'étude	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.5.3 Objectifs spécifiques	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
6.5.4 Résultats attendus.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
7 Description de la zone d'étude	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
7.1 Brève présentation de votre zone d'étude.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
8 Methodologie	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
8.1 Revue documentaire.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
8.2 Consultations des parties prenantes (régional, national et local) ...	Erreur ! Le signet n'est pas défini.

8.3 Interviews (Directe et indirecte)	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
8.4 Déroulement de l'étude	42
9 resultat	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.1 Analyse des principaux acteurs du développement et humanitaires	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.2 Analyse des ressources partagées	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.2.1 Ressources partagées sources de conflits.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.2.2 Typologie des conflits	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.2.3 Institution en charge de la gestion des conflits au niveau local	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.3 Analyse et présentation des interventions humanitaires et de développement (les cartes illustratives).....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.4 Analyse des flux financiers des programmes de développement et humanitaires	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.5 Évaluation des impacts des interventions de programmes de développement et humanitaires sur les moyens de subsistance et la résilience des communautés	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.6 Le rôle et la place des institutions publiques dans la gestion et le pilotage des actions déployées	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.7 Interventions clés des institutions techniques (CEBEVIRAH).....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
9.8 Évaluation du rôle des organisations intergouvernementales	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
10 conclusions.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
11 reCOMMENDATIONS.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
11.1 Politiques	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
11.2 Institutionnelles.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
11.3 Programmatiques et techniques	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
11.4 Gestion	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
11.5 Sécuritaire.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
11.6 Stratégiques	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
12 bibliographie	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
13 annexes	Erreur ! Le signet n'est pas défini.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Cadre de présentation des résultats du Plan National d'Investissement Agricole.....	49
Tableau 2. Répartition des financements (en million de US\$) acquis par programme du PNIA.	53
Tableau 3. Montant des financements acquis par le programme sur les projets disponible en million de USD.	5Erreur ! Le signet n'est pas défini.
Tableau 4. Ventilation du coût total (en million de USD) par programme.....	5957
Tableau 5. Répartition du coût total (en million de USD) de la mise en œuvre du PNIA par programme.....	49
Tableau 6. Répartition des besoins additionnels du financement (gaps) par programme du PNIA.....	539
Tableau 7. Architecture générale du Plan National d'Investissement de la RDC. Erreur ! Le signet n'est pas défini.	6
Tableau 8. Liens entre les piliers du DSCR 2, du PDDAA et les axes prioritaires du PNIA.	59

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Carte de Bas – Uélé et de Haut – Uélé.....	39
Figure 2. Carte de Présentation du Bassin de l’Uélé / région des Uélé en RDC.....	39
Figure 3. Carte géographique du Bas – Uélé et de Haut - Uélé.....	46
Figure 4. Répartition (en %) des financements acquis par programme du PNIA.	5558
Figure 5. Répartition (en million d’USD et en %) des financements acquis par province.....	5659
Figure 6. Répartition (en %) du coût de la mise en œuvre des cinq programmes du PNIA	581

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACTED	<i>Agency for Technical Cooperation and Development</i>
AEL	<i>Acteurs économiques locaux</i>
AGR	<i>Activités génératrices de revenus</i>
AL	<i>Autorités locales</i>
ALPC	<i>Arme Légère et Petit Calibre</i>
ANE	<i>Acteurs non-étatiques</i>
BAD	<i>Banque africaine de développement</i>
BCECO	<i>Bureau Central de Coordination</i>
BDEAC	<i>Banque de Développement des États de l'Afrique centrale</i>
CAADP	<i>Comprehensive African Agriculture Development Programme</i>
CAPG	<i>Centre Africain de Paix et Bonne Gouvernance</i>
CARG	<i>Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion</i>
CBLT	<i>Commission du Bassin du Lac Tchad</i>
CCNSCC	<i>Cadre de Concertation National de la Société Civile Congolaise</i>
CEBEVIRAH	<i>Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques</i>
CEDEAO	<i>Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest</i>
CEEAC	<i>Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale</i>
CDMT	<i>Cadre de Dépenses à Moyen Terme</i>
CDF	<i>Franc Congolais</i>
CES	<i>Conservation des Eaux et des Sols</i>
CEMAC	<i>Communauté Monétaire de l'Afrique Centrale</i>
CENADEP	<i>Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire</i>
CIPS	<i>Comité Interministériel de Pilotage Stratégique</i>
CNDD	<i>Commission Nationale de Développement Durable</i>
CNR	<i>Conseil National des Réfugiés</i>
CILSS	<i>Comité Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel</i>
COGES	<i>Comité de Gestion</i>
CONAPAC	<i>Confédération Nationale des Producteurs Agricole du Congo</i>
COOPI	<i>Cooperazione Internazionale</i>
COPACO	<i>Confédération Paysanne du Congo</i>
CORAP	<i>Coalition des Organisations de la Société civile pour le suivi des reformes de l'Action Publique</i>
CPOP	<i>Comités Provinciaux d'Orientation et de Pilotage</i>
CRS	<i>Catholic Relief Services</i>
CTP	<i>Comité Technique de Pilotage</i>
DEP	<i>Direction d'Etudes et Planification</i>
DAGP	<i>Direction de l'Administration Générale des Projets</i>
DI	<i>Direction de l'Inspection</i>
DICA	<i>Direction des Centres Agricoles</i>
DMPCC	<i>Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagne</i>
DPME	<i>Direction des Petites et Moyennes Entreprises</i>
DOPPE	<i>Direction des Organisations Paysannes de Pêche et Elevage</i>
DP	<i>Direction des Pêches</i>
DPA	<i>Directeur de Production Animal</i>

DPDE	<i>Direction de Production et Développement de l'Elevage</i>
DPPV	<i>Direction de la Production et Protection des Végétaux</i>
DPSA	<i>Direction de Production et Santé Animale</i>
DSA	<i>Direction de la Santé Animale</i>
DSG	<i>Direction des Services Généraux</i>
DRS	<i>Défense et Restauration des Sols</i>
DSRP	<i>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
DSCR	<i>Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté</i>
DVDA	<i>Direction des Voies de Desserte Agricole</i>
ECDPM	<i>European Centre for Development Policy Management</i>
ECHELLE	<i>ONG Nationale</i>
ECHO	<i>Aide humanitaire & Protection civile (Commission européenne)</i>
EIES	<i>Etude d'Impact Environnemental et Social</i>
ETD	<i>Entités Territoriales Déconcentrées</i>
EPST	<i>Enseignement, Primaire, Secondaire et Technique</i>
FARA	<i>Forum for Agricultural Research in Africa</i>
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FARDC	<i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>
FED	<i>Fonds européen pour le Développement</i>
FELGIP	<i>FELGIP Fédération Locale des Groupement d'intérêt Pastoral</i>
FERGEC	<i>Fédération Régionale des Eleveurs Centrafricains</i>
FIDA	<i>Fonds International de Développement Agricole</i>
FNUP	<i>Fonds des Nations Unies pour la Population</i>
HCR	<i>Haut Commissariat des Réfugiés</i>
GIBADER	<i>Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural</i>
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit</i>
GIFS	<i>Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols</i>
GTCRR	<i>Groupe de Travail Climat REDD Rénové</i>
GT 15	<i>Groupe Thématique 15(Agriculture et Développement Rural)</i>
IFPRI	<i>Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires</i>
ICCN	<i>Institut Congolais pour la Conservation de la Nature</i>
INERA	<i>Institut National de Recherche Agronomique</i>
LaVé	<i>Laboratoires vétérinaires</i>
LRA	<i>L'Armée de Résistance du Seigneur</i>
MEDD	<i>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</i>
MINAGRI	<i>Ministère de l'Agriculture</i>
MINAGRIPE	<i>Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage</i>
MINAGRDR :	<i>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</i>
MINIPE	<i>Ministère de Pêche et Elevage</i>
MONUSCO	<i>Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo</i>
NEPAD	<i>Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique</i>
NPA	<i>Note de Politique Agricole</i>
NTIC	<i>Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication</i>
NSCC	<i>Nouvelle Société Civile Congolaise</i>
ODD	<i>Objectifs de Développement Durable</i>
OCHA	<i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i>
OIM	<i>Organisation Internationale de Migration</i>

ONASEM	<i>Office Nationale des Semences (ONASEM)</i>
ONG	<i>Organisation non-gouvernementale</i>
ONDE	<i>Office National de Développement de l'Élevage</i>
ONG	<i>Organisations Non Gouvernementales</i>
ONUFEEMME	<i>Organisation des Nations Unies pour les Femmes</i>
OMD	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>
OGM	<i>Organismes Génétiquement Modifiés</i>
OSC	<i>Organisations de la Société civile</i>
OPA	<i>Organisations DES Producteurs Agricoles</i>
OP	<i>Organisations Paysannes</i>
PAM	<i>Programme Alimentaire Mondial</i>
PBF	<i>Financement Basé sur la Performance</i>
PDI	<i>Personnes déplacées en interne</i>
PDDAA	<i>Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique</i>
PIB	<i>Produit Intérieur Brut</i>
PIBA	<i>Produit Intérieur Brut Agricole</i>
PGES	<i>Plan de Gestion Environnemental et Social</i>
PME	<i>Petites et Moyennes Entreprises</i>
PMEA	<i>Petites et Moyennes Entreprises Agricoles</i>
PNIA	<i>Plan National d'Investissement Agricole</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
PNR	<i>Programme National Riz</i>
PPIA	<i>Programme Provincial d'Investissement Agricole</i>
PRESU	<i>Projet de reconstruction économique et sociale en milieu urbain</i>
PRODEBALT	<i>Programme de Développement du Bassin du Lac Tchad</i>
PRODAKOR	<i>Programme de Développement Agricole au du Kasāi – Oriental</i>
PRONADEF	<i>Programme National de Développement de l'Élevage Familial</i>
PROPAC	<i>Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale</i>
PTF	<i>Partenaires techniques et financiers</i>
RCA	<i>République centrafricaine</i>
RDC	<i>République Démocratique du Congo</i>
RNA	<i>Recensement National de l'Agriculture</i>
MRR	<i>Mécanisme de Réponse Rapide</i>
SASGC	<i>Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances</i>
SFCG	<i>Search For Common Ground</i>
SMART	<i>Spécifique; Mesurable ; Acceptable ; Réaliste; Temporellement défini</i>
SENADEP	<i>Service National de Promotion et de Développement de la Pêche</i>
SENAMA	<i>Service National de la Motorisation Agricole</i>
SENATRA	<i>Service National de Traction Animale</i>
SENAQUA	<i>Service national d'aquaculture</i>
SENAFIC	<i>Service National de Fertilisants et Intrants Connexes</i>
SENASEM	<i>Service National des Semences</i>
SENAQUA	<i>Service National d'Aquaculture</i>
SNCOOP	<i>Service National de Coopératives et Organisations des Producteurs</i>
SNSA	<i>Service National des Statistiques Agricoles</i>
SENIVEL	<i>Service National d'Intrants Vétérinaires et d'Élevage</i>
SICIAV	<i>Système d'Informations et de Cartographie de l'Insécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité</i>

SIG	<i>Système d'Information Géographique</i>
SNDE	<i>Service National de Développement de l'Elevage</i>
SNTA	<i>Service National de Technologies Appropriées</i>
SNV	<i>Service National de Vulgarisation</i>
SQUAV	<i>Service de Quarantaine Animale et végétale</i>
TDR	<i>Termes de Reference</i>
UA	<i>Union Africaine</i>
UE	<i>Union Européenne</i>
UNAGRICO	<i>Union Nationale des Agriculteurs du Congo</i>
USD	<i>Dollars des Etats Unis</i>
USAID	<i>Agence Internationale pour le Développement des Etats Unis d'Amérique</i>
UMA	<i>Union du Maghreb Arabe</i>
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>
VBG	<i>Violences Basées sur le Genre</i>
WWF	<i>Fond Mondial pour la Nature</i>
ZAAP	<i>Zones d'Aménagement Agricole Planifié</i>

REMERCIEMENTS

La présente étude a été rendue possible grâce à l'assistance technique, stratégique, administrative et logistique de plusieurs personnes et organisations. Nous ne pourrions pas accomplir notre mission sans leur soutien inestimable. Cette liste n'étant pas exhaustive, nous présentons d'avance nos sincères excuses à ceux dont les noms auront été oubliés ici.

Nos premiers mots de gratitude vont à la GIZ pour m'avoir confié cette tâche de mener cette étude dans cette région de l'Uélé au Nord de la RDC.

Notre profonde gratitude à l'équipe des Consultants – Pays du Projet APF – CEEAC dirigée par le Consultant Principal Dr Léonard USONGO qui a joué un rôle majeur d'orientations stratégiques, techniques et tactiques au cours de cette étude.

Mr Roman MEYER, Jean MAPOUALA, Christian NGWANA et toute l'équipe du Projet APF – CEEAC pour l'appui institutionnel, je présente ma gratitude.

Les autres cadres supérieurs de la GIZ, en particulier Dr Andreas KALK, Directeur Résident du Bureau GIZ RDC, Ralph GALLANDL, Conseiller en Sécurité et Gestion des Risques pour leur soutien et leurs encouragements lorsque des difficultés se sont présentées au début de cette étude.

Nos remerciements également au groupe d'experts et aux parlementaires provinciaux (Députés provinciaux) et nationaux (Députés nationaux et Sénateurs) de la région de l'Uélé (Bas – Uélé et Haut – Uélé), d'avoir partagé leur riche expérience et leurs connaissances approfondies sur le sujet.

Je voudrais également remercier les nombreux partenaires ayant contribué à cette étude, nous pensons particulièrement à Dr. Matumo Wavo-Ndondo MATOPE, Directeur de Département de Production et Développement de l'Élevage (DPDE), à Dr. Jean – Claude MUYUMBA, Directeur de Service National de Développement de l'Élevage (SNDE), à Mr Valentin KATSHI, Directeur à la Direction des Organisations Paysannes de Pêche et Élevage (DOPPE), à Dr. MUMBERE MUHIMBA OBADY, Chef de Division Pêche et Élevage, Haut – Uélé et Dr. Samuel NTAWITEMWIRA, Chefs de Division Pêche et Élevage, Bas - Uélé pour leur appui technique avec les cartes importantes illustrant les couloirs et corridors de migration et d'autres activités de transhumance.

Nous saluons particulièrement les contributions de l'Université de l'Uélé ; des Associations des Bouchers, des Éleveurs et des Agriculteurs de l'Uélé ; des Organisations de la Société Civile environnementale et du développement, regroupées au sein du Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) et du Cadre National de Concertation de la Société Civile Congolaise (CNCSCC) de l'Uélé (Buta et Isiro) ; des Directeurs Chefs des services et des Inspecteurs Provinciaux de l'Agriculture et de l'Élevage ; les services des renseignements et de sécurité ; les Agences du Système des Nations Unies ainsi que leurs représentants du gouvernement central et partenaires techniques basé à Kinshasa. Ces parties prenantes ont joué un rôle déterminant dans la collecte des données en lien avec le sujet dans la zone d'étude.

RESUME

Cette étude avait pour objectif de faire une analyse approfondie et holistique de l'ensemble des interventions qui concourent à la prévention et résolution des conflits liés à la cohabitation entre les communautés, à la gestion des flux commerciaux en général, des conflits violents liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles en particulier dans le Bassin de l'Uélé, une région qui couvre les provinces de Haut – Uélé et de Bas – Uélé en République Démocratique du Congo (RDC).

Au cours de ces dernières années, la situation de la région de l'Uélé a été troublée par le fait de l'absence de l'autorité de l'Etat et cela n'a pas permis que plusieurs interventions de développement d'envergure soient orientées en faveur de cette région.

Cette absence de l'autorité de l'Etat a pour conséquence la quasi-inexistence des infrastructures routières, la persistance de l'insécurité dans la région, des conflits récurrents entre les autorités administratives, les communautés locales, les petits éleveurs locaux, les agriculteurs et à cela s'ajoute la crise de cohabitation entre les communautés locales et les éleveurs nomades transhumants.

C'est dans ce contexte particulier d'absence de l'autorité de l'Etat que les éleveurs nomades transhumants se sont installés dans cette région frontalière avec plusieurs milliers de bétails. Leur présence massive, non seulement que cela a créé une psychose dans le chef des communautés locales mais également cela a suscité une crise réelle de cohabitation et affecte cruellement les moyens d'existence des populations locales, d'une part et les éleveurs nomades transhumants, d'autre part.

La méthode utilisée combinait une analyse documentaire, des entretiens avec les parties prenantes, la diffusion d'un questionnaire auprès des acteurs opérationnels, une mission de terrain pour rencontrer les partenaires opérationnels, autorités politiques et administratives et populations des zones d'action, et enfin le traitement et analyse des données.

L'analyse approfondie des résultats de terrain a montré que le gouvernement congolais avait mis en place à partir de l'année 2010 un Plan National d'investissement Agricole (PNIA) qui intégrait et tenait en compte le développement de l'élevage. A cette époque, la région du Bassin de l'Uélé se trouvait encore dans l'ancienne province orientale et devrait bénéficier de toutes ces interventions. Ce plan qui détaillait les coûts des projets, les durées, les dates de démarrage et de clôture, la contribution du ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les provinces bénéficiaires ainsi que toutes les informations liées aux activités et thématiques développées, était un juste cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural. Il prenait en compte les besoins, les acquis, les gaps à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 - 2020). Il fédérait l'ensemble des programmes et projets et en perspective dans le secteur. La région du Bassin de l'Uélé n'a pas été épargnée par la situation de l'insécurité qui a bouleversé toute la République démocratique du Congo depuis près de 3 décennies. C'est dans ce contexte d'absence de l'autorité de l'Etat que les éleveurs nomades se sont

installés de manière irrégulière dans les forêts et aires protégées dans cette partie Est de la RDC. Depuis lors, les communautés locales sont confrontées à des difficultés de cohabitation avec les éleveurs transhumants qui s'y sont installés avec des milliers de têtes de bétails.

Le passage des troupeaux à proximité des champs, des sources d'eau, des villages ainsi qu'à proximité des aires protégées pose plusieurs problèmes aux autorités et communautés locales. Les troupeaux menacent les habitats naturels de la faune et les éleveurs pratiquent une chasse parfois intensive sur leur passage dans ce contexte de réchauffement (changement) climatique. Les migrations irrégulières et clandestines des transhumants dans cette région enclavée avec plusieurs groupes armés et des braconniers et dont les infrastructures routières sont quasi inexistantes, exacerbe l'insécurité dans cette région. La législation réglementant la transhumance et les mouvements transfrontaliers des bétails n'est plus adaptée aux enjeux géopolitiques actuels. Cette situation fait que les transhumants soient à la fois auteurs et victimes de l'insécurité.

Des investissements destinés à sécuriser les parcours de transhumance, les points d'eau, l'amélioration de l'accès aux marchés paraissent aujourd'hui être la meilleure solution. Ce qui réduirait les conflits entre communautés et instaurer une gestion durable des ressources en accord avec les objectifs de conservation¹.

Cependant, dans la région du Bassin de l'Uélé, les programmes de développement et interventions humanitaires devraient se focaliser sur le développement des capacités de résilience communautaire, la restauration de l'autorité de l'Etat, la redynamisation des services publics de l'Etat, le désenclavement par la réhabilitation et création des routes de desserte agricole, l'agriculture et développement rural par l'électrification rurale, industrialisation agricole et relance de l'économie en milieu rural, la construction des infrastructures de l'élevage permettant le bon fonctionnement de la transhumance ainsi que la structuration de la société civile plurielle. Aucune attention n'a été tenue sur ces questions dans la région de l'Uélé.

EXECUTIVE SUMMARY

The objective of this study was to carry out an in-depth and holistic analysis of all the interventions that contribute to the prevention and resolution of conflicts related to cohabitation between communities, to the management of trade flows in general, violent conflicts related to competition for access to natural resources, particularly in the Uélé Bassin, a region that covers the provinces of Haut-Uélé and Bas-Uélé in the DRC.

¹ Etude des dynamiques conflictuelles existantes dans les zones transfrontalières de la République Centrafricaine, février 2020 Dr Guy-Florent Ankogui-M'poko)

In recent years, the situation in the Uélé region has been troubled by the fact of the absence of State authority and this has prevented several large-scale development interventions from being carried out, geared towards this region.

This absence of State authority has resulted in the virtual non-existence of road infrastructure, the persistence of insecurity in the region, recurring conflicts between administrative authorities, local communities, small local breeders, farmers and to this is added the crisis of cohabitation between local communities and nomadic transhumant herders.

Several studies have shown that this situation has had a negative impact on the development of the region. Development and humanitarian programs have experienced many problems, especially impassable roads and insecurity.

Programs aimed at promoting livelihoods, community resilience, resettlement and restoration of local authority, revitalization of ETDs and decentralized services of the various ministries, economic recovery, opening up and rural development are experiencing serious difficulties.

It's in this particular context of absence of State authority that nomadic transhumant herders have settled in this border region with several thousand cattle. Their massive presence, not only that it created a psychosis in the head of the local communities but also that caused a real crisis of cohabitation and cruelly affects the means of existence of the local populations, on the one hand and the nomadic transhumant breeders, on the other hand.

Some interventions and actions contributing to the management (prevention, management and transformation) of conflicts are generally considered by CSOs, religious denominations and some other political actors interested in the issue.

In order to fully understand the dynamics around pastoralism and transhumance in the Uélé Basin, some studies have been carried out by ECCAS, PAX, the Arab Maghreb Union (AMU).

These studies focused mainly on the conflicts linked to the presence of nomadic transhumant herders and the crisis of cohabitation between them and the local communities.

The method used combined a documentary analysis, interviews with stakeholders, the distribution of a questionnaire to operational actors, a field mission to meet operational partners, political and administrative authorities and populations of the areas of action, and finally data processing and analysis.

The in-depth analysis of the field results showed that the Congolese government had put in place from 2010 a National Agricultural Investment Plan (PNIA) which integrated and took into account the development of livestock farming. At that time, the Bassin of Uélé region was still in the former eastern province and should benefit from all these interventions. This plan, which detailed the costs of the projects, the durations, the start and closing dates, the contribution of the Technical and Financial Partner (TFP), the beneficiary provinces as well as all the information related to the activities and themes developed, was a national planning framework for national and external funds for the Agriculture and Rural Development sector. It took into account the needs, the achievements, the gaps to be covered for the investment and the functioning of the sector over an eight-year horizon (2013 - 2020). It brought together all the programs and projects and in perspective in the sector.

The overall objective of this Plan (PNAI) was to stimulate sustained annual growth in the agricultural sector of more than 6%, which is essential to reduce poverty, to ensure food

and nutritional security for the Congolese populations and to generate sustainable employment and income, on the one hand and on the other hand to strengthen and build livestock infrastructure allowing the proper functioning of transhumance, contribute to the recovery of livelihoods and community resilience, in particular by restoring the authority of the State by restoring power to the local public authority and thus revitalizing State services in the decentralized territorial entities (ETdé) but the question of security was not taken into account in the use of these investments.

The Uélé Basin region has not been spared by the situation of insecurity that has upset the entire Democratic Republic of Congo for nearly 3 decades. It is in this context of absence of State authority that nomadic herders have settled irregularly in the forests and protected areas in this eastern part of the DRC. Since then, local communities have been facing difficulties in living together with transhumant herders who have settled there with thousands of head of cattle.

The passage of herds near fields, water sources, villages and near protected areas poses several problems for local authorities and communities. The herds threaten the natural habitats of the fauna and the breeders practice sometimes intensive hunting on their way in this context of global warming (change). The irregular and clandestine migrations of transhumant herders in this landlocked region with several armed groups and poachers and whose road infrastructure is almost non-existent, exacerbates insecurity in this region. Legislation regulating transhumance and cross-border livestock movements is no longer adapted to current geopolitical issues. This situation makes transhumant herders both perpetrators and victims of insecurity.

Investments intended to secure transhumance routes, water points and improved access to markets now seem to be the best solution. This will reduce conflicts between communities and establish sustainable management of resources in accordance with conservation objectives.

However, in the Basin of Uélé region, development programs and humanitarian interventions should focus on the development of community resilience capacities, the restoration of State authority, the revitalization of public services in the State, opening up through the rehabilitation and creation of agricultural feeder roads, agriculture and rural development through rural electrification, agricultural industrialization and revival of the economy in rural areas, the construction of livestock infrastructure allowing the proper functioning of transhumance as well as the structuring of plural civil society. No attention has been given to these issues in the Uélé region.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte d'étude

Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'une étude relative à la cartographie/mapping des actions et initiatives concourant à la prévention et résolution des conflits liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles dans le Bassin de l'Uélé au Nord – Est de la République Démocratique du Congo.

La présente étude a été conduite en deux phases dont la première à Kinshasa du 12 au 22 juin 2022, où, au-delà de la constitution d'une base de données sur le cadre normatif du pastoralisme transfrontalier, des entretiens se sont poursuivis avec les responsables de services centraux et d'autres acteurs ciblés qui participent directement ou indirectement à la gestion de ce phénomène.

La seconde phase nous a été conduite dans les Provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, épicentres de la dynamique du pastoralisme et de la transhumance transfrontalières, du 25 juin au 20 juillet 2022.

En effet, c'est entre 2001 et 2002 que la RDC a enregistré la énième vague d'entrée des peuples éleveurs nomades qui sont revenus après avoir été repoussés en début des décennies 40 et 80 respectivement par le régime colonial et celui du Zaïre. Cette vague a franchi la frontière congolaise à partir de la RCA pour s'installer à Sasa, une chefferie frontalière située en territoire d'Ango dans le Bas-Uélé durant la période où le gouvernement de Kinshasa avait perdu le contrôle de cette région au profit du MLC.

Dès lors, des vagues successives des éleveurs nomades se sont ajoutées et ont envahi progressivement les entités situées au Nord-est de la RDC où les autochtones vivent principalement de l'agriculture, de la chasse, de la pêche, de la cueillette, des ramassages et une infime minorité de l'élevage de petit bétail. Cependant, l'entrée massive de dizaines de milliers de ces éleveurs nomades avec de centaines de milliers de têtes de bétails a entraîné une mutation de fond en comble avec comme corollaire les conflits liés à l'exploitation des terres, à l'accès à l'eau et à la jouissance des ressources halieutiques et forestières.

Toutes ces dynamiques se sont développées dans un contexte géopolitique marqué par l'instabilité des Etats de la région, la déshérence et la vacuité des Etats de la région, favorisant l'émergence des mouvements subversifs, criminels et mafieux responsables du trafic illicite des ALPC, du braconnage, des massacres des civils et du trafic des êtres humains. D'où la complexification des enjeux autour du pastoralisme et de la transhumance transfrontalières considérés par une bonne partie d'opinion comme un risque de subversion.

Pour ce qui concerne les enjeux autour du pastoralisme et de la transhumance, l'afflux massif de ces éleveurs nomades transhumants étrangers disposant d'importants troupeaux et la violence qui caractérise leur mode opératoire ont exacerbé les tensions liées à la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Uélé et à cela s'ajoute la montée de l'insécurité dans les zones frontalières qui a, par ailleurs, introduit des changements dans les routes de transhumance².

Les tensions entre les communautés locales et les éleveurs nomades liées au fait, d'une part, de la proximité supposée de ces derniers avec les LRA ont été la cause d'une défiance profonde³

² International Crisis Group. Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme. Rapport Afrique N°215. 1er avril 2014.

³ Ankogui-Mpoko, Vircoulon, 2018. La transhumance en Centrafrique : Une analyse multidimensionnelle. Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour la République Centrafricaine, DUE, Bangui, 55p.

et d'autre part, de la présence brutale de dizaines de milliers de ces éleveurs nomades avec de centaines de milliers de têtes de bétails, remarquée par les autochtones dont la plupart est agriculteurs. Cette situation a également accentué la désorganisation sociale du fait de l'absence de normes sociales généralement acceptées et crédibles et de dispositifs impartiaux et équitables de résolution des conflits⁴.

Depuis plusieurs années, l'insécurité perdure dans les zones traditionnelles d'élevage avec les conflits politico-militaire, le vol de bétail, le trafic de tout genre, la circulation des armes légères et le banditisme et criminalité transfrontalière.

La transhumance a fait confronter d'énormes difficultés aux aires protégées de la région de l'Uélé. Le passage des troupeaux à proximité des aires protégées pose de sérieux problèmes de gestion desdits espaces. Les troupeaux menacent les habitats naturels de la faune et les éleveurs pratiquent une chasse parfois intensive sur leur passage. Les migrations des transhumants vont s'intensifier dans ces régions enclavées de l'Uélé, sous l'effet du changement climatique et de l'insécurité croissante des pays d'origine. Les législations actuelles ne sont plus adaptées à la situation depuis fort longtemps. Elles apparaissent totalement inadéquates à la régulation des passages des troupeaux de part et d'autre des frontières. Les transhumants y sont à la fois victimes et acteurs de l'insécurité.

Des investissements destinés à sécuriser les corridors et parcours de transhumance paraissent aujourd'hui être la meilleure solution. Ces financements constitueraient une bonne base de réduction de ces conflits entre communautés locales, les autorités politico-administratives locales et les éleveurs nomades transhumants et poseraient des bases d'une gestion durable des ressources naturelles en accord avec les objectifs de conservation⁵. Cependant, la région du Bassin de l'Uélé n'a jamais bénéficié ces genres d'initiative depuis que cette problématique est évoquée dans cette région.

1.2 Contexte Institutionnel

Plusieurs études ont révélé que la gestion des conflits liés à la transhumance transfrontalière implique différents intervenants notamment : les propriétaires d'animaux, les bergers, les agriculteurs, les institutions de développement comme les services techniques déconcentrés (STD), les autorités administratives et coutumières, les organisations d'éleveurs, d'agriculteurs et des projets de développement.

On a toujours décrit la transhumance d'une façon très simpliste et cela restreint l'implication des institutions nationales et politiques (les communautés locales, les autorités traditionnelles, les élus nationaux et provinciaux, les services étatiques de l'environnement et conservation de la nature, de l'agriculture et élevage, de l'immigration, de renseignements, etc.) dans la recherche des solutions⁶.

⁴Danish Refugee Council, Situation de la Transhumance en République centrafricaine suite aux crises de 2013 et 2014, janvier 2015.

⁵ Etude des dynamiques conflictuelles existantes dans les zones transfrontalières de la République Centrafricaine, février 2020 Dr Guy-Florent Ankogui-M'poko)

⁶ Invent 2019 Presentations (Présentation AWS, 2019).

Par ailleurs les agriculteurs constituent une catégorie d'acteurs assez particuliers qui sont affectés les mouvements de la transhumance transfrontalière, d'une part, parce que ces mouvements des bétails compromettent et menacent l'évolution de leurs champs. D'autre part, les agriculteurs affectent les mouvements de la transhumance transfrontalière dans la mesure où ils bloquent souvent les couloirs de passage et mettent en exploitation des espaces utilisés par les animaux comme aire de pâture ou de repos. C'est à niveau que les uns (agriculteurs) comme les autres (éleveurs) se constituent en associations pour la défense de leurs intérêts respectifs.

Il se fait constater que ces associations n'existent pas dans la région de l'Uélé. Que ce soit les agriculteurs, que ce soit les éleveurs, aucune association y existe et aucun groupe parmi eux se lance dans les projets de développement pourtant leur mission première devrait être celle de la promotion des actions de développement dans l'ensemble du Bassin de l'Uélé. Ils devraient agir dans le but de la recherche de solutions aux tensions nées de la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs.

Mais malheureusement, les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants sont très fréquents. Et c'est précisément pour cette raison que l'implication des autorités coutumières, des autorités politico-administratives locales en tant qu'acteurs de la transhumance est très importante.

La transhumance devrait être une opportunité pour développement des Entités Territoriales Déconcentrées (ETD). Dans ce sens, ces entités pourraient bâtir une économie autour de la transhumance, bien sûr, en renforçant la sécurité aux frontières. Le problème c'est que la plupart de ces institutions qui devraient s'occuper de la question de transhumance, sont inactives, peu équipées, peut-être même inexistantes. Par conséquent, elles ne jouent pas pleinement leur rôle.

1.2.1 Institutions nationales

En RDC, plusieurs institutions et services de l'Etat devraient être préoccupés par la situation en rapport avec les dynamiques du pastoralisme et de la transhumance transfrontalières, mais rien d'important n'est à signaler jusqu'à ce jour pour ce qui est des interventions et actions en faveur de la question de pastoralisme et de transhumance transfrontalières.

N'étant pas fait dans la logique humanitaire ni celle de promouvoir ou de booster le développement dans cette région, les quelques interventions timidement posées, l'ont été par des acteurs de développement, des acteurs de sécurité et des acteurs d'actions humanitaires et de développement. Leurs interventions et actions dans ce domaine restent limitées, tout comme les ressources réservées à ce secteur.

Les services étatiques en RDC en général et des Provinces du Bassin de l'Uélé en particulier interviennent de temps à temps dans la problématique du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière. Mais ces interventions et actions ne sont faites que dans le cadre régulier de la particularité des devoirs de chacun. Rien ne peut être attribué aux interventions humanitaires ou de développement dans cette situation sécuritaire et humanitaire alarmantes.

Autour de la problématique du pastoralisme et de la transhumance avec toutes ses conséquences dans le Bassin de l'Uélé depuis l'arrivée massive des éleveurs nomades, cette région affectée n'a jamais bénéficié, selon plusieurs sources contactées sur place, d'aucun financement humanitaire ou en termes d'actions pour booster le développement local. Nonobstant quelques interventions à impact peu significatif et peu satisfaisant à l'égard des communautés locales moins encore aux éleveurs nomades.

- ***des officiels de l'Etat Congolais*** : parlementaires, gouvernement (tant central que provincial), les chefs des Entités Territoriales Décentralisées, les administrateurs des Entités Territoriales Déconcentrées (Territoire) les services techniques de l'Etat ;
- ***des organisations internationales et régionales*** ; et
- ***des organisations de la société civile***.

Les organisations de la société civile de différentes tendances également interviennent régulièrement par des plaidoyers auprès des décideurs congolais autour des problèmes que crée cette question de transhumance dans le Bassin de l'Uélé jouant ainsi un rôle de sonnette d'alarme en vue de la prévention d'éventuels conflits qui pourraient en résulter. Toutes ces interventions volontaristes n'ont jamais été accompagnées d'un quelconque financement. « Il est très facile de financer la guerre que de financer la paix » disaient ces acteurs de la société civile.

Comme il est question ici de faire une analyse approfondie et holistique de l'ensemble des interventions qui concourent à la prévention et résolution des conflits liés à la cohabitation entre les communautés, à la gestion des flux commerciaux en général, des conflits violents liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles, il y a lieu de focaliser notre analyse sur la question à la lumière de l'article 53 de la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée ce jour, qui (au chapitre 3 : Des droits collectifs) reconnaît à toute personne un droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Bien que le cadre légal et réglementaire congolais soit marqué par une multitude de textes, cette disposition impose le devoir de défendre les droits collectifs. La constitution fait également obligation à l'Etat de veiller à la protection de l'environnement et à la santé des populations.

La loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement qui vise à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, à prévenir les risques, à lutter contre les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique.

Il existe en RDC, un ensemble de textes réglementant l'utilisation des ressources naturelles et le mouvement du bétail. Il faut seulement noter que ces textes sont essentiellement des textes de loi sur la forêt, sur le foncier comme sur le minier. Le pastoralisme ou l'élevage mobile voire la transhumance n'ont aucun texte n'est disponible jusque-là sauf que jusque-là, la seule loi qui réglemente l'élevage en RDC, c'est le DÉCRET du 28 juillet 1938 sur la police sanitaire des animaux domestiques à l'échelle nationale et transfrontalière. Les articulations actuelles sont juste des adaptations et cela, depuis l'indépendance à nos jours.

Ce Décret, non seulement qu'il est obsolète mais ne s'adapte plus aux enjeux autour du pastoralisme et de la transhumance transfrontaliers. C'est ainsi que pour la première fois, une proposition de loi portant réglementation de l'élevage en RDC, présentée par la Députée Mubunza Logotolo Annie, est en examen et en analyse à l'Assemblée Nationale pour finalement doter la pays d'une loi qui se voudrait adaptée aux enjeux du pastoralisme et de la transhumance transfrontaliers. Il s'agit de :

- Loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier
- Loi n° 33-2020 du 8 juillet portant Code forestier
- Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980

- Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 modifiant et complétant la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés
- Loi n° 007/2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018

- **Le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI).**

Depuis l'indépendance, l'Agriculture était regroupée avec la Pêche et l'Elevage dans un seul et même ministère, Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage et sa la mission du Ministère de l'Agriculture a varié selon les objectifs de chaque Gouvernement et les circonstances des temps. La lecture de différents textes légaux et réglementaires indique qu'en 1963, cette mission a eu à englober toutes les activités de production agricole, chasse, pêche, pisciculture, élevage, sylviculture et police sanitaire des animaux domestiques et développement communautaire.

Depuis l'époque coloniale, deux types d'agriculture coexistaient : l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne. On observe au cours des dernières décennies un nouveau système de production, intermédiaire entre ces deux types, que l'on a dénommé « agriculture de groupe ». Chacun de ces trois systèmes de production a des caractéristiques propres dont il faudra tenir compte pour le développement harmonieux du secteur agricole.

- ***L'agriculture traditionnelle***

L'agriculture traditionnelle est de type familial et s'intéresse surtout aux cultures vivrières dont elle réalise plus de 80% de la production nationale. Elle est caractérisée par des exploitations de petite taille, un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres du ménage. Elle n'utilise pas d'engrais de synthèse ni de matériel végétal amélioré, mais a recours aux semences, boutures et rejets tout venant, généralement des variétés dégénérées ou traditionnelles.

Les paysans cultivent essentiellement pour assurer l'alimentation de leur famille et ont une production relativement variée (manioc, maïs, riz, légumes, fruit). Les systèmes de production sont essentiellement pluviaux et les cultures dominantes sont les plantes à tubercules, la banane plantain, le maïs, le riz, l'arachide, le haricot et le palmier à huile. Les cultures industrielles (coton, café etc.) peuvent également être pratiquées sur de faibles superficies.

Dans certaines provinces, notamment dans l'Est et le Nord-Est, l'agriculture traditionnelle peut inclure l'élevage du bétail ; les petits exploitants agricoles détenant l'essentiel des petits ruminants (moutons et chèvres) et une bonne partie des porcs et des volailles. Les producteurs familiaux produisent également plus de 80% de ressources halieutiques du pays mais la pisciculture reste insuffisamment développée malgré la forte demande.

La production est destinée avant tout à l'autoconsommation, le surplus allant au marché. Le système d'exploitation est peu productif et l'accroissement de la production se fait essentiellement par l'accroissement des superficies cultivées. Dans les zones forestières, cette extension se fait au détriment de la forêt. Le système de cultures itinérantes sur brulis est généralisé dans ce type d'agriculture. Les paysans doivent changer constamment de terrain après deux ou trois années d'exploitation. C'est donc une agriculture extensive, consommatrice de terres et destructrice de la forêt et du sol.

- *L'agriculture moderne*

Ce système concerne les exploitants disposant de moyens modernes de production, particulièrement les grandes sociétés agro-industrielles cultivant intensivement de grandes étendues, avec des rendements importants. L'exploitation moderne touche essentiellement les cultures destinées à l'exportation (café, hévéa, cacao, thé, palmier à huile) et à l'industrie locale (canne à sucre, coton, tabac). Elle concerne également les grands domaines d'élevage du gros bétail.

Ces grandes plantations, grands ranchs et unités agroindustrielles utilisent des techniques modernes de production dont une main d'œuvre salariée, des tracteurs pour la mécanisation des travaux agricoles, des machines et des équipements divers pour la transformation des produits agricoles, des intrants agricoles performants (engrais chimiques, pesticides, matériel végétal et animal amélioré). Elles ont recours à l'irrigation, au drainage et sont consommatrices d'énergie électrique.

L'agriculteur moderne, devant toujours chercher à couvrir ses coûts et à réaliser un profit, est très réceptif aux innovations agronomiques (issues de la recherche agronomique) permettant l'obtention de meilleurs rendements. Il atteint ces objectifs grâce à ses fonds propres ou aux crédits bancaires. Ce type d'agriculture a fortement souffert des soubresauts politiques ayant marqué l'histoire récente de la RDC.

Ainsi, la plupart des productions industrielles qui faisaient jadis la fierté du pays, ont connu de nombreux revers de fortune, à commencer par la zaïrianisation en 1973, et les événements tragiques des années 1990. Il s'en est suivi un arrêt des opérations pour de nombreux investisseurs, rendus méfiants à relancer des productions nécessitant de lourds investissements.

La remise en confiance des investisseurs suppose la poursuite des efforts entamés pour la création d'un environnement politico-administratif garantissant la sécurité à tous points de vue. Le secteur moderne s'est peu investi dans les cultures vivrières et maraichères, mais récemment, les zones périphériques des centres urbains ont vu se développer la production maraichère irriguée.

- *L'agriculture de groupe*

Du fait de l'absence ou de l'inefficacité des services nationaux de développement, l'encadrement des paysans était assuré dans la pratique soit par des organisations confessionnelles et coopératives, soit par quelques sociétés privées. L'agriculture traditionnelle côtoie l'agriculture de groupe, qui constitue une phase intermédiaire avant l'agriculture moderne. Elle résulte de la prise de conscience par les meilleurs agriculteurs de la nécessité de s'associer pour améliorer les techniques d'exploitation.

On doit cette forme d'agriculture non seulement à l'action du Gouvernement (projets de développement rural, commissions agricoles) mais aussi au concours de plusieurs missionnaires et opérateurs privés. L'agriculture de groupe se rapproche de l'agriculture traditionnelle par les spéculations exploitées, les superficies mises en production et la main d'œuvre utilisée (main d'œuvre familiale).

Mais contrairement à l'agriculture traditionnelle, elle maîtrise bien les techniques modernes : écartements rationnels, recours aux variétés sélectionnées, usage d'engrais et de pesticides,

alimentation des animaux etc. L'agriculture de groupe est appelée à assurer la diffusion de techniques agricoles modernes et à stimuler les paysans traditionnels avoisinants.

Le développement du secteur agricole est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER⁷). Il comprend deux Secrétariats Généraux dont l'un est chargé de l'Agriculture, Pêche et Élevage et l'autre du Développement Rural. Ces Secrétariats Généraux comprennent des Directions Normatives et des Services Spécialisés.

Les Directions normatives de l'Agriculture, Pêche et Elevage sont :

- La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- La Direction des Services Généraux (DSG) ;
- La Direction de la Production et Protection des Végétaux (DPPV) ;
- La Direction de la Production et Santé Animales (DPSA) ;
- La Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagnes (DMPCC) ;
- La Direction des Pêches (DP) ;
- La Direction de l'Administration Générale des Projets (DAGP) ; et
- La Direction de l'Inspection (DI).

Les Directions normatives du Développement Rural sont :

- Direction des Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et de Planification ;
- Direction de Développement Communautaire ;
- Direction de l'Economie Rurale ;
- Direction de Génie Rural ;
- Direction de l'Animation et Vulgarisation Rurales ; et
- Direction de l'Inspection.

Les Services Spécialisés de l'Agriculture, Pêche et Elevage sont :

- Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) ;
- Service National des Semences (SENASEM) ;
- Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) ;
- Service National de Vulgarisation (SNV) ;
- Service National de la Promotion de la Pêche (SENADEP) ;
- Service National d'Intrants Vétérinaires et d'Elevage (SENIVEL) ;
- Service National d'Aquaculture (SENAQUA) ;
- Service National de Mécanisation (SENAMA) ;
- Programme National Riz (PNR) ;
- Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa (LABOVET) ;
- Programme National de Développement de l'Elevage Familial (PRONADEF) ;
- Centres d'Adaptation et de Multiplication des semences Améliorées (CAPSA) ;
- Centres d'Adaptation du Bétail Indigène (CABI) et
- **Centre Agricoles**

⁷ Les attributions du volet agriculture de ce Ministère, sont fixées par le décret n° 03/27 du 16 septembre 2003, relatif au Ministère de l'Agriculture, et repris par l'ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères.

Les Services Spécialisés du Développement Rural sont :

- Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) ;
- Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) ;
- Service National des Coopératives (SNCOOP) ;
- Service National d'Informations Rurales (SNIR) ;
- Service National de l'Horticulture Urbaine et Péri-urbaine (SENAHUP) ;
- Service National de Traction Animale (SENATRA) ;
- Service National de Technologie Adaptée (SENATEC) ;
- Service National d'Energies Renouvelables (SENEN) ;
- Service National de l'Habitat Rural (SENHARU) ;
- Service National de la Jeunesse Rurale (SENEJER) ;
- Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI) ; et
- Service National de Pêche en Milieu Rural (PEMIRU).

L'Ordonnance n°008/074 du 24 décembre 2008 va séparer le Ministère de Développement Rural du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage et fixe les attributions suivantes au Ministère de l'Agriculture :

- La production agricole et l'autosuffisance alimentaire ;
- La planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture et l'élevage ;
- L'agrément et le contrôle des dispensaires, cliniques et pharmacies vétérinaires ;
- L'encadrement des associations agricoles ;
- L'élaboration et la définition de la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage ;
- La conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- La promotion des produits de l'agriculture, de la pêche et l'élevage destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- La surveillance zoo sanitaire et la gestion de la quarantaine animale et végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et la mise en œuvre permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- L'orientation et l'appui aux opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- La collecte, l'analyse et la publication des données statistiques d'agriculture, de pêche et d'élevage sous forme d'annuaire.

Le Ministère de l'Agriculture avec ses directions normatives, des projets ou programmes, des inspections provinciales et des entreprises sous tutelle. Depuis 2001, un Bureau Central de Coordination (BCeCo) assure la coordination des ressources extérieures en provenance de certains grands bailleurs internationaux comme la Banque mondiale et l'Union Européenne. Plusieurs services d'appui à la production sont présents sur le terrain à côté de ces structures.

Au MINAGRI, les principaux services d'appui à la production sont :

1. le Service National de Vulgarisation (SNV), chargé de la vulgarisation des nouvelles technologies dans le secteur agricole ;
2. le Service National des Semences (SENASEM), en charge de la filière semence ;
3. le Service National de Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC), implanté dans toutes les provinces, assure la distribution des intrants ;
4. le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA), responsable de la collecte, du suivi et de l'évaluation des données relatives au secteur ;
5. le Service National de la Motorisation Agricole (SENAMA) : la promotion de l'utilisation de l'énergie mécanique dans les activités agricoles ;
6. les Laboratoires vétérinaires (Kinshasa et Lubumbashi) chargés de la recherche, des analyses et des services vétérinaires ;
7. l'Office National de Développement de l'Élevage (ONDE), chargé de la promotion de la production animale ;
8. le Service National de Développement de la Pêche (SENADEP), chargé de l'encadrement technique des pêcheurs
9. le Service national d'aquaculture (SENAQUA), chargé du développement de l'aquaculture.

L'Ordonnance n°17/025/2017 du 10 juillet 2017 va clôturer la séparation de l'Agriculture et consacrer l'autonomie au secteur de la Pêche et Elevage.

Le MINAGRI à travers ses services spécialisés est totalement concerné et impliqué dans la gestion des dynamiques du pastoralisme et de la transhumance étant donné que cette question touche aux intérêts socioéconomiques en lien avec les éleveurs et les agriculteurs en ce qui concerne la gestion des différends qui opposeraient les communautés (agriculteurs et éleveurs).

• **Le Ministère de Pêche et Elevage (MINIPE)**

Depuis 2017, la RDC dispose d'un Ministère de Pêche et Elevage (MINIPE). Ce Ministère a été créé pour redynamiser ce secteur et booster le développement économique du pays étant donné que la RDC dispose d'un potentiel d'élevage de 40 millions de tête de gros bétail qu'il pourra mettre en faveur. Cependant, le cheptel national Congolais est très diversifié et dominé pondéralement par les caprins en terme des têtes d'animaux : 11% de bovins, 14% d'ovins, 15% de porcins et 60% de caprins.

L'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères, singulièrement celui de pêche et élevage a scindé les deux ministères, faisant du ministère de pêche et élevage un secteur autonome. Cependant, cette mutation de portée historique requiert la mise en place d'un cadre normatif nouveau pour lui permettre d'avoir une grande marge de manœuvre.

Le MINIPE comprend :

1. Laboratoires vétérinaires (Kinshasa et Lubumbashi) chargés de la recherche, des analyses et des services vétérinaires autour de la lutte contre la trypanosomiase, la peste porcine africaine, la cysticercose et la fièvre de la vallée du Rift ;
2. Office National de Développement de l'Élevage (ONDE), actuellement Service National de Développement de l'Élevage (SNDE) chargé de la promotion de la production animale (a réalisé d'importants travaux d'améliorations génétiques bovines,

au cours des deux dernières décennies, au niveau des stations d'Insémination Artificielle (IA) de Fubwe (ranch de Mitwaba) et de Kitu (ranch de Muhila) ;

3. Service National de Développement de la Pêche (SENADEP), chargé de l'encadrement technique des pêcheurs
4. Service national d'aquaculture (SENAQUA), chargé du développement de l'aquaculture.
5. Direction de Production et Développement de l'Elevage (DPDE) ;
6. Direction des Organisations Paysannes de Pêche et Elevage (DOPPE) ;
7. Direction de Production et Santé Animale (DPSA), une division s'occupe du contrôle des normes (CODEX alimentaire) et de la qualité des produits d'origine animale, qu'ils soient produits localement ou importés.
8. Service de Quarantaine Animale et végétale (SQUAV) y veillent également.
9. Institut National de Recherche Agronomique (INERA), mène des recherches zootechniques et zoo sanitaires.

- **Autres secteurs et ministères impliqués**

Les autres Ministères impliqués directement ou indirectement dans l'appui à la production agricole sont : le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNET) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique, à travers l'Institut National d'Études et de Recherche Agronomique (INERA). D'autres Ministères ont également des attributions spécifiques qui touchent directement les opérateurs des sous-secteurs agricoles: (i) Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité; (ii) Économie et Commerce; (iii) Finances; (iv) Santé Publique; (v) Affaires Foncières; (vi) Genre, Famille et Enfant; (vii) Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction, et (viii) Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. Le Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité centralise et coordonne tous les programmes macroéconomiques au niveau du Gouvernement.

- **Cadres de concertation**

Afin d'améliorer la coordination des actions du secteur au niveau national et dans les provinces, le Gouvernement a mis en place des mécanismes de concertation. Il s'agit du Conseil Consultatif National et des Conseils Consultatifs Provinciaux qui sont prévus par la Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole. Il est à noter aussi la création des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG), composés pour 1/3 des acteurs étatiques et pour 2/3 des acteurs non étatiques, principalement les Organisations Paysannes. Les CARG font partie intégrante de la réforme et de la politique de décentralisation du MINAGRIDER. Ils existent jusqu'au niveau des territoires dans la plupart des provinces et de plus en plus au niveau des Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

- **Structuration de la profession agricole**

Comparativement à d'autres pays africains, le milieu rural est relativement peu structuré et son organisation demeure centrée sur des groupements et associations informelles en RDC. Dans le passé, le Gouvernement a cherché à promouvoir différentes formes associatives, notamment mutualistes et coopératives, mais l'absence d'une vision claire pour leur organisation et les

moyens faibles mis à la disposition des services concernés, n'ont pas permis l'obtention de résultats significatifs.

Le mouvement associatif a cependant connu une expansion récente, à la suite des troubles sociopolitiques et aux guerres qui frappent le pays. Ceci s'explique en grande partie par la confiance que leur accordent les Bailleurs de Fonds ou les ONG internationales, qui les trouvent plus crédibles que les structures étatiques pour faire parvenir des appuis aux communautés de base, bénéficiaires de leurs interventions en milieu rural. Les différents groupements et associations interviennent dans des domaines assez variés : agriculture, transformation des produits, petit élevage, pêche, et commercialisation. Ces groupements sont structurés en faîtières ou plateformes de coordination au niveau provincial et central, afin de mieux défendre les intérêts de leurs membres et de leur assurer un meilleur service en matière d'approvisionnement en moyens de production, d'accès au marché et au financement et d'appui-conseil. Les faîtières les plus représentatives des producteurs agricoles congolais sont :

- La **Confédération Paysanne du Congo - Principal Regroupement des Paysans (COPACO - PRP)**, dont la date de création remonte au 28 février 1998, regroupe actuellement 452 Organisations Paysannes à travers toute la RDC.
- La **Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC)** a vu le jour le 22 octobre 2011 et compte 15 508 Organisations Paysannes et 1 121 Unions réparties dans les 26 provinces de la RDC.
- L'**Union Nationale des Agriculteurs du Congo (UNAGRICO)**.

Les plateformes nationales sont membres des plateformes régionales d'Organisation Paysannes (PROPAC pour l'Afrique Centrale et EAFD pour l'Afrique de l'Est) et participent régulièrement aux grandes conférences internationales.

• **Autres acteurs clés du secteur agricole**

- **Secteur Privé**

La **Fédération des Entreprises du Congo (FEC)**, constitue à la fois la Chambre de Commerce et d'Industrie et la principale organisation patronale de la RDC. Ancienne Association nationale des entreprises du Zaïre (ANEZA), créée en 1972 de la fusion de la Fédération des Associations provinciales des entreprises du Zaïre (FERZA), de la Fédération Nationale des Chambres de Commerce, de l'Industrie et d'Agriculture (FNCCIA) et de l'Association pour la Promotion et la Défense des Intérêts des Commerçants Congolais (APRODECO). Elle a été rebaptisée Fédération des entreprises du Congo en 1997 et représente actuellement plus de 1500 sociétés issues de tous les secteurs de l'économie congolaise.

La **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO)** et la **Fédération Nationale des Planteurs et Eleveurs du Congo (FENAPEC)** regroupent en leur sein les principales PME œuvrant dans divers secteurs de l'économie nationale. Les PME agricoles ont une place prépondérante dans ces deux structures.

- **Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les partenaires financiers (bailleurs de fonds) financent directement les activités de développement agricole. Ils se répartissent à travers les coopérations bilatérales et les coopérations multilatérales.

Les partenaires techniques sont les structures qui viennent en appui technique à la mise en œuvre des programmes. En RDC, dans le secteur agricole et du développement rural, les PTF s'organisent de plus en plus pour avoir des instances de coordination afin d'assurer un alignement harmonisé. A ce jour, une cartographie des interventions des PTF dans le secteur agricole a été produite. Cette base de données démontre l'importance du volume des investissements des PTF dans le développement agricole et rural.

Les PTF intervenant dans le secteur agricole et rural sont regroupés au sein du GIBADER (Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural) dont la présidence tournante est assurée actuellement par le consortium PAM-FIDA-FAO.

- **Contraintes majeures, opportunités et défis à relever**

- ***Les contraintes majeures***

Le secteur agricole en RDC est confronté à de nombreuses contraintes d'ordre technique, économique et institutionnel, à savoir : (i) une ***faible productivité des filières*** végétales, animales et halieutiques, (ii) une ***allocation budgétaire encore insuffisante***, (iii) un cadre institutionnel insuffisamment organisé avec ***un déficit en ressources humaines, techniques et matérielles***, tant au niveau central qu'au niveau des provinces, (iv) un ***régime foncier*** dualiste tiraillé entre le juridique et le traditionnel; (v) la ***détérioration des conditions de vie en milieu rural*** provoquant ainsi un exode élevé et sélectif qui draine vers les villes les actifs agricoles les plus dynamiques, (vi) un ***environnement macroéconomique peu propice*** aux investissements productifs, malgré la présence de terres de qualité, d'un climat favorable et d'une demande importante, (vii) la ***faible capacité de financement*** des opérateurs agricoles et les ***difficultés d'accès au crédit agricole***, (viii) la dégradation et le faible niveau d'accès aux ***infrastructures de base***, (ix) le ***manque d'organisation des producteurs*** et autres acteurs des filières agricoles, (x) l'***inadéquation de l'offre de services de recherche et de vulgarisation*** agricole en regard de la demande d'appui-conseil des organisations paysannes et autres opérateurs, (xi) le ***faible niveau d'accès aux informations*** sur les marchés, (x) la ***faiblesse de la demande interne solvable du fait du faible pouvoir d'achat des consommateurs*** et (xi) le ***faible niveau de valorisation des productions***.

- ***Les opportunités et potentialités***

Malgré ces contraintes qui entravent son développement depuis plus d'une décennie, le secteur agricole congolais possède un potentiel considérable et offre des opportunités tout à fait remarquables. Il s'agit notamment :

- (i) de conditions climatiques et écologiques très favorables aux activités agricoles ;
- (ii) la disponibilité en terres agricoles (environ 75 000 000 d'hectares) très peu valorisées (environ 10% sont exploitées annuellement) ;
- (iii) des potentialités réelles de développement de plusieurs cultures d'exportation hautement compétitives sur le marché international et générateurs de revenus importants notamment le palmier à huile, le café, le cacao, le thé, l'hévéa et le quinquina etc.;

- (iv) un marché potentiellement important : les régions urbaines du pays et les pays voisins représentent un marché de plus de 100 millions d'habitants, en voie d'urbanisation rapide ;
- (v) la présence de grandes ONG internationales de développement bien structurées, bien équipées, munies d'un personnel compétent, avec antennes disséminées dans le pays, et qui se consacrent à l'encadrement des agriculteurs ;
- (vi) un mouvement associatif en émergence et en expansion dans l'ensemble de la RDC ; et
- (vii) un regain d'intérêt manifesté par les autorités congolaises et ses partenaires pour le développement du secteur agricole et rural.

L'étude a montré que le secteur de pêche et élevage est un secteur oublié pourtant la RDC, avec son potentiel d'élevage de 40 millions de tête de gros bétail, si ce secteur était exploité, l'impact sur le développement économique serait visible et assurer une meilleure synergie dans les actions relatives à la gestion de la transhumance.

A l'échelle nationale, le pastoralisme est à la fois relégué au second plan, sous-réglementé et/ou en voie de réglementation :

- Il est relégué au second plan et sous-réglementé en ce sens qu'il est considéré comme un sous-secteur agricole sans être bénéficié d'un contenu et d'un contour clairs. Il est donc noyé dans l'agriculture, la loi agricole elle-même n'y consacrant pas une place prépondérante. Il en est de même d'autres textes juridiques, notamment la loi foncière et le code environnemental.
- Ce secteur est en même temps en voie de réglementation dans la mesure où une proposition de loi est en examen à l'assemblée nationale. Sans en découvrir les dispositions, une telle loi peut déjà apporter une piste de solution et valoriser en même temps le secteur pastoral. Encore faut-il savoir si cette loi a pris en compte les dynamiques pastorales transfrontalières actuelles. Cette loi pourra proposer les mécanismes de résolutions des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, définir les grandes lignes des programmes de développement en faveur des communautés et des ETD (Entités Territoriales Déconcentrées).

Depuis quelques mois, les services spécialisés du Ministère de Pêche et Elevage ont entamé et ont tenue des différentes réunions et séances des réformes au cours desquelles d'importantes préoccupations relatives au pastoralisme et à la transhumance ont été soulevées. Mais toutes ces réformes ne sont pas encore mises en application. Leur applicabilité pose de sérieux problèmes des moyens financiers. Même si les moyens seraient disponibles, les problèmes liés à l'impraticabilité des routes (accès difficile, si pas accès impossible à certaines zones), l'insécurité règne jusqu'à présent dans certaines régions, surtout celle de cette étude et la proposition de loi sur l'élevage qui traîne encore à l'Assemblée Nationale.

1.2.2 Institutions d'intégration régionale (CEEAC, CEDEAO, CBLT)

Selon les informations en notre possession auprès de différentes parties prenantes, une organisation internationale dont PAX et deux organisations régionales dont l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) sont intervenues pour mener une étude sur la problématique du pastoralisme et de la transhumance dans le Bassin de l'Uélé.

Ces organisations se sont limitées à deux formes d'activités :

1. Le déploiement des chercheurs académiques pour mener les études ;
2. L'organisation des ateliers en dehors de la région du Bassin de l'Uélé pour analyser ladite problématique. A chaque occasion, quelques leaders de la région du Bassin de l'Uélé sont invités à y prendre part, soit à Kinshasa ou soit à Kisangani pour les persuader à sensibiliser leurs bases à accepter de vivre désormais avec les éleveurs nomades transhumants.

En effet, le maillon faible des institutions régionales et des Etats de la région demeure l'inexistence d'un cadre normatif adapté au pastoralisme et aux transhumances transfrontalières ce qui rendrait difficile ou faibles leurs interventions sur la thématique dans la sous-région.

Deux textes qui ont jeté la base de la libre circulation en Afrique sont (l'un de la CEEAC) le Protocole⁸ relatif à la circulation et au droit d'établissement des ressortissants des Etats membres de la CEEAC (Article 2) et (l'autre de l'Union Africaine) Protocole⁹ au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement (Chapitre 5, Article 40). Il est important de souligner le caractère contraignant de ces Protocoles sur tous les Etats membres de l'Union Africaine et de la CEEAC demeure observable par les Etats membres. Tous ces textes n'ont pas fait allusion au pastoralisme, aux mouvements transfrontaliers des bétails moins encore à la transhumance transfrontalière, mais tout en garantissant aux ressortissants des Etats membres, la liberté d'entrer dans le territoire de l'un ou l'autre Etat, d'y établir leur résidence et d'en sortir à tout moment conformément aux dispositions de ces deux Protocoles et des règlements communautaires, même s'ils venaient avec des milliers de têtes de bétails.

Au niveau bilatéral, la RDC et la RCA sont liées depuis juin 2012 par un Accord¹⁰ portant coopération dans le domaine de l'immigration qui a seulement défini le régime dit frontalier d'immigration. A cette fin, les parties ont convenu de partager d'informations sur des questions susceptibles de menacer leur sécurité, de faciliter la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et du droit d'établissement et de résidence, de lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et autres activités criminelles transfrontalières, d'assouplir des visas.

Eu égard à ce qui précède, il y a lieu de constater à la fois un vide juridique et l'existence d'un arsenal juridique déphasé et déconnecté des mutations géopolitiques introduites par les dynamiques pastorales. De ce fait, il est difficile de dégager un repère qui permettrait aux institutions d'intégration régionale d'intervenir efficacement dans différents domaines développement économique durable dans la région frontalière du Bassin de l'Uélé.

Il revient de la notoriété publique que les Etats de la région mettent sur pied et adaptent collectivement et individuellement leur arsenal juridique à cette problématique conformément à la Décision n°EX.CL/631(XVIII) du Conseil de l'UA sur le pastoralisme en Afrique.

Comme nous l'avons soulevé ci-haut, seule la CEEAC comme institution d'intégration régionale, s'est déjà impliquée et est intervenue dans la région frontalière du Bassin de l'Uélé dans le cadre de l'organisation des recherches sur la problématique du pastoralisme et de la transhumance transfrontalières dans le Bassin de l'Uélé. C'est vrai que les résultats de ces

⁸ Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement (Chapitre 5, Article 40)

⁹ Protocole relatif à la circulation et au droit d'établissement des ressortissants des Etats membres de la CEEAC (Article 2).

¹⁰ RCA – RDC : Accord portant coopération dans le domaine de l'immigration 2012

activités peuvent constituer objet d'une planification future d'un programme pour le développement dans cette région.

1.2.3 Institutions Techniques Régionales (CILSS, CBRT, CEBEVIRAH)

Dans la zone d'étude, la région frontalière du Bassin de l'Uélé, aucune institution technique régionale n'y a été opérationnelle encore moins sur la problématique du pastoralisme, sur les mouvements transfrontaliers des bétails ou sur la transhumance transfrontalière. Sauf quelques conférences thématiques organisées par l'Université de l'Uélé dont les recommandations n'ont jamais été exploitées par une Institution Technique Régionale pour les couler à des objectifs à atteindre et en constituer une planification pour le développement et en faire objet d'une coopération régionale.

Les institutions techniques régionales comme la Commission Economique du bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRAH) et bien d'autres bureaux, banques ainsi que les différentes commissions mixtes entre les pays de la zone sont appelés, entant qu'institution à caractère technique, sont appelés à accompagner, conduire et développer les activités de l'élevages, de la pêche ainsi que l'accroissement des échanges en vue de permettre aux Etats membres d'optimiser les productions nécessaires à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Au vu des problèmes que connaît le pastoralisme, les mouvements transfrontaliers des bétails et la transhumance transfrontalière aujourd'hui, la présence d'une institution régionale pareille changerait la situation dans ce secteur clé de développement dans la région de l'Uélé. Il faut souligner ici que ces institutions n'ont jamais été ni implantées ni opérationnelles non plus dans la région du Bassin de l'Uélé.

Si ces institutions étaient installées et opérationnelles dans la région du Bassin de l'Uélé, elles accompagneraient les communautés locales, les éleveurs nomades transhumants, toutes les organisations de la société civile ainsi que les services spécialisés de l'Etat à développer et harmoniser les échanges afin d'assurer une fluidité aussi grande que possible de la circulation du bétail, de la viande et des produits halieutiques entre les Etats membres, en réduisant les contrôles administratifs, en simplifiant la fiscalité et en mettant en place une structure de prix adaptée pour encourager la production, la commercialisation et stimuler la consommation »¹¹.

Ces institutions techniques régionales devraient faciliter non seulement la mobilité des bétails mais aussi et surtout, faciliter des discussions et des échanges entre les Etats¹² et traiter de tous les problèmes de coopération dans le secteur d'élevage et sur des questions liées au pastoralisme, aux mouvements transfrontaliers des bétails et à la transhumance transfrontalière.

1.3 Contexte sécuritaire

Les crises sécuritaires (terrorismes, prises d'otages, rébellions) qui se multiplient autour du pastoralisme et de la transhumance ainsi que l'absence des infrastructures pastorales et les conflits impactent sérieusement le pastoralisme et développement dans la région du Bassin de l'Uélé.

¹¹ <https://cebevirha.org/>

¹² Sur les commissions mixtes de la Centrafrique, lire IOM, Evaluation des structures de gestion de la migration et des frontières en République centrafricaine, 2017.

Les perturbations et instabilité sécuritaires sont sujettes du contexte géopolitique régionale. Comme souligné ci-haut, l'Etat ne contrôlant que faiblement les flux transfrontaliers dans la région, désormais éleveurs nomades Mbororo sont perçus par une partie importante d'opinion comme étant en connivence avec les mouvements subversifs, mafieux et criminels tels que la LRA, la Séléka, les Janjawid. Ils servent, selon les autochtones et plusieurs élites intellectuelles et politiques du terroir, d'avant-gardes, d'agents secrets et même de mamelles financières à la LRA et à la Séléka. C'est la raison pour laquelle, pour beaucoup, le pastoralisme symbolise le narcotrafic, le trafic des ALPC, le terrorisme, le braconnage armé et autres crimes organisés.

Par ailleurs, il faut souligner que nombre d'attaques criminelles dirigées contre les villages congolais surviennent après les passages des troupeaux des Mbororo car ces derniers fraient des chemins après leurs déplacements. Voilà qui conduit à la conclusion selon laquelle les Mbororo sont des éclaireurs et les équipes d'avance de la LRA. Il est toutefois important de noter que les Mbororo sont également victimes des actes terroristes de la LRA. Il arrive régulièrement que les membres de leurs familles soient retenus en otage par la LRA. Selon des sources sécuritaires, certains de leurs enfants auraient même été enlevés et enrôlés de force pour devenir combattants de la LRA au même titre que les membres des communautés locales.

En revanche, ce qui suscite des réserves sur les enlèvements dont les Mbororo sont victimes. Ces événements sont assimilés aux arrangements à l'amiable entre eux (Mbororo) et leurs ravisseurs, lorsqu'ils privilégient avec leurs ravisseurs auxquels ils préfèrent verser la rançon pour obtenir libération de leurs otages, plutôt que de dénoncer. Ils vont jusqu'à acheter des rations alimentaires pour satisfaire aux tributs leur imposés par leurs ravisseurs. Le recours à des telles pratiques pousse les autochtones à déduire qu'ils constituent les sources d'approvisionnement et de ravitaillement de la LRA.

La situation sécuritaire de la région du Bassin de l'Uélé reste toujours fragile et à l'impraticabilité des infrastructures routières réduisent et ou bloque l'accès humanitaire et cela a un impact négatif sur le développement, sur l'accès aux terres pour la production agricole, les activités génératrices de revenus, et aussi l'assistance humanitaire et c'est ce qui pousse les autorités politiques de deux provinces à se réunir à Buta dans le Haut – Uélé, à l'organisation actuelle d'une conférence sur la sécurité et le développement du Bassin de l'Uélé.

1.4 Dynamique de la transhumance et du néo-pastoralisme

1.2.1. Dynamiques de la transhumance¹³

En Afrique centrale, l'élevage est de type extensif basé presque exclusivement sur l'exploitation des ressources alimentaires naturelles (pâturage naturel, cure salée, plan d'eau). Les pratiques traditionnelles ne permettent plus de répondre efficacement aux besoins alimentaires des animaux. La raréfaction des ressources dans les zones sahéliennes pousse des pasteurs à parcourir de plus en plus de grandes distances à la recherche du pâturage et de l'eau d'abreuvement pour leurs animaux ou des marchés de commercialisation. On assiste donc depuis plusieurs décennies à une augmentation de l'amplitude des mouvements de la transhumance transfrontalière avec les animaux qui vont du Nigéria et du Cameroun, en RCA pour aller en RDC et le séjour dans les zones d'accueil sont devenue de plus en plus long et

¹³ USONGO Léonard et MOUSSA Baschirou, Dynamique et impacts de la transhumance et du Néo-pastoralisme sur la Biodiversité, les Communautés locales et la Sécurité : Bassin du Congo, p8 et 9 2021

conflictuel. La distance à parcourir entre deux points d'eau est fonction de la composition du troupeau (le déplacement des bovins et petits ruminants excède rarement plus de 30 km par jour), fonction de la taille du troupeau, les troupeaux plus grands sont conduits de préférence vers les plans d'eaux où l'abreuvement est plus facile qu'au niveau des infrastructures d'hydrauliques (forages puits pastoraux...etc.). La mobilité des agriculteurs a continué d'être considérée comme irrationnelle et économiquement inefficace, en dépit de travaux de recherche émergents qui ont démontré que la production pastorale a été au moins aussi efficace que de l'élevage moderne (UA, 2014).

Dans notre zone d'étude, le processus politiques d'appui à la transhumance transfrontalière depuis quelques décennies n'a connu aucune évolution positive. On n'a jamais pris en compte l'intégration des communautés pastorales dans différents plans et stratégies locales et parfois nationales. C'est ainsi les conflits autour de cette question demeurent fréquents et le programmes de mis en place des mécanismes de leur gestion positive demeurent une urgence tant pour le gouvernement central, provincial que pour les institutions d'intégration régionale.

Depuis la décennie 1990, les rébellions se multiplient (mouvements armés successifs au Tchad, Boko Haram au Tchad et au Cameroun depuis 2014, rébellion en RCA depuis 2014), provoquant une montée de l'insécurité et le déchirement des liens sociaux. Les enjeux miniers et forestiers en RCA et au Congo, primordiaux pour ces zones marginales, induisent des revendications locales croissantes vis-à-vis des États centraux par rapport à la transhumance frontalière. Ces crises se traduisent aussi par une fuite massive des pasteurs au-delà des frontières pour tenter de préserver leur famille et leur instrument de production. Sur le plan des infrastructures, certains marchés ont été créés dans les Etats mais sont utilisés comme des marchés transfrontaliers. Des infrastructures devraient être construites le long des couloirs de transhumance.

Toutefois, des initiatives devraient être prises à l'échelle sous régionale pour une meilleure intégration et planification. Sur le plan de l'information, les sources d'information ont également changé ces dernières décennies. La recherche d'informations sur la zone d'accueil est très importante pendant la transhumance. Elle concerne en priorité la localisation du pâturage, les prix (animaux, et autres produits d'élevage et d'agriculture...) sur les marchés, la situation sanitaire, la sécurité, les couloirs de passage, les taxes. Au cours de ces dernières décennies, la transhumance transfrontalière traditionnelle tend vers la modernisation avec l'utilisation des Nouvelle Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour avoir les informations exactes des ressources pastorales. Les sources d'information traditionnelles sont multiples : éclaireurs partis à l'avance, logeurs et villageois dans les zones d'accueil, commerçants sur les marchés, parents, amis et autres transhumants. Avec l'avancée de la technologie, les transhumants font recours à des techniques d'information pastorales (TIP) et les systèmes d'information sur les marchés (SIM) plus rapide à travers les radios communautaires, les téléphones portables etc. : nous assistons donc à un néo-pastoralisme. Il serait donc important pour les pays du Bassin du Congo d'investir dans les infrastructures, y compris les routes, les sources d'eau, les abattoirs, les antennes relais de téléphonie mobile, le haut débit et les services de santé pour les populations et le bétail.

En RDC, le pastoralisme est un phénomène relativement récent, bien qu'il ait profondément façonné le paysage économique, ethnique et sécuritaire du pays depuis les années 1920. Avant l'indépendance, les programmes de développement du pastoralisme coloniaux ont été conçus et livrés aux Etats d'Afrique avec peu d'attention aux autorités et aux cadres institutionnels

traditionnels. L'évolution du pastoralisme a été marquée par la migration massive mais de façon graduelle des éleveurs nomades venus principalement de la RCA et du Soudan du Sud. Aussitôt, dans la région de l'Uélé, les éleveurs transhumants se sont lancés dans la dynamique d'occupation des terres. Les périphéries des Aires protégées ont été la première cible et puis il en est suivi la recherche de l'eau et enfin, toutes les ressources ont été envahies.

1.2.2. Dynamique du néo-pastoralisme¹⁴

Depuis que le bétail a été domestiqué pour la première fois il y a dix mille ans, l'homme a eu recours à différentes techniques pour l'élever, depuis les grands ranchs de l'Ouest américain ou de l'Argentine aux longues migrations des nomades dans les steppes d'Asie centrale. Le bétail a joué un rôle essentiel dans la définition non seulement de l'économie d'une civilisation, mais aussi de son identité culturelle et de son patrimoine historique. Le Pastoralisme est un système d'élevage dans lequel le bétail est mobile sous une forme ou une autre. Ce système peut être utilisé avec différentes formes de bétail, des bovins aux chameaux en passant par les chèvres, et plus encore. Il s'agit d'une pratique ancrée à la fois dans la nécessité écologique et dans l'héritage culturel des peuples nomades, des Samis de Suède aux Bédouins de la péninsule arabique.

Le pastoralisme est un terme générique qui englobe des pratiques culturelles et des modes de mobilité du bétail divers, allant des nomades qui se déplacent en permanence et parcourent des milliers de kilomètres toute l'année, aux éleveurs semi-nomades dont le bétail se déplace de manière saisonnière ou sur de courtes distances. Il s'agit d'une pratique adaptative qui est nécessaire dans les conditions semi-arides et à faible pluviosité de la région Soudano-Sahélienne, où l'accès aux aliments et à l'eau est souvent incertain.

Les troupeaux sont maintenus dans des zones plus sèches pendant la saison des pluies jusqu'à ce que les ressources diminuent à mesure que la saison sèche approche, lorsqu'ils sont alors déplacés vers des zones à climat plus humides. Une grande mobilité le long de chemins saisonniers connus («transhumance») est nécessaire pour garantir un pâturage constant et de l'eau potable. Comme ce sont les conditions environnementales qui déterminent quand et où le bétail peut se déplacer, les routes migratoires traversent généralement les frontières nationales et englobent des sous-régions géographiques entières.

Les éleveurs mobiles ou nomades et les agriculteurs sédentaires ont tendance à avoir des conceptions différentes de leur relation avec la terre. Historiquement, l'accès aux pâturages ou à l'eau n'était pas conditionné par la propriété privée, le bétail paissait sur des terres publiques ou communales et dépendait de l'accès à des sources d'eau partagées. L'accès aux terres publiques se faisait par l'intermédiaire des chefs locaux, mais ces terres n'étaient pas en propriété exclusive.

En se déplaçant vers de nouvelles zones, les éleveurs ont pu s'adapter aux changements des précipitations et éviter de surcharger les ressources d'une zone particulière. En revanche, la production végétale nécessite une occupation à plus long terme de la terre afin de couper, de défricher, de planter et de récolter. Même dans les zones à faible densité démographique, les agriculteurs apprécient la possibilité de conserver l'usage à long terme d'une zone délimitée et fertile.

Malgré ces différences, les communautés pastorales et agricoles sont souvent interdépendantes. Le pastoralisme a historiquement contribué à satisfaire la demande des économies agricoles en produits animaux (lait, fromage, peaux, viande, etc.) par le biais du troc ou de la vente de céréales et de produits. De nombreux agriculteurs permettaient au bétail de consommer les résidus de récolte, et le bétail de passage fertiliserait les terres arables avec du fumier. En revanche, le droit des éleveurs à accéder à l'eau ou aux pâturages publics était protégé par des

¹⁴ USONGO Léonard et MOUSSA Baschirou, Dynamique et impacts de la transhumance et du Néo-pastoralisme sur la Biodiversité, les Communautés locales et la Sécurité : Bassin du Congo, p35, 36 et 37 2021

accords coutumiers avec les communautés d'accueil locales. Avec les mêmes groupes empruntant les mêmes itinéraires chaque année, des relations se développeraient avec les résidents sédentaires.

Ces relations n'ont jamais été exemptes de conflits. Les terres agricoles empiètent parfois sur les voies ou « couloirs » particuliers, où le bétail avait l'habitude de se déplacer, ce qui les empêche d'accéder aux pâturages, à l'eau ou aux marchés. Le bétail de passage s'égarait régulièrement dans les champs et endommageait les cultures. Dans certains cas, les agriculteurs ripostaient et attaquaient le bétail qui était en train de traverser.

Ces problèmes étaient plus importants que de simples dégâts matériels mineurs. Les agriculteurs de subsistance peuvent devoir attendre un an pour que les cultures endommagées repoussent, comme le manioc, laissant leur famille dans la faim.

Quant au néo-pastoralisme, phénomène gagne rapidement du terrain dans la plupart des régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre. La situation politique fragile dans la plupart des pays, en particulier la région sahélienne, avec des opérations accrues et le contrôle de vastes territoires par des groupes extrémistes, a contribué à l'expansion des investissements et des opérations des néo-pasteurs. Ce phénomène est étayé par le contrôle et le trafic de grands troupeaux de bétail par des dirigeants influents, des seigneurs de guerre et même des hommes d'affaires et des politiciens bien établis. Le néo-pastoralisme est une entreprise florissante impliquant des ventes d'armes, des affaires de bétail et d'autres activités illégales telles que le trafic de drogue et d'armes.

Les acteurs du néo-pastoralisme n'hésitent pas à nouer des relations avec les groupes armés ou terroristes avec lesquels ils échangent de nombreux produits et services. Ces acteurs s'approvisionnent en armes auprès des groupes armés ou sous-traite la sécurité de leurs activités. Ainsi, la prolifération d'Armes Légères de Petit Calibres (ALPC) a été un facteur aggravant du vol de bétail et des affrontements intercommunautaires notamment entre éleveurs et agriculteurs dans les zones en conflits (Bassin du Lac Tchad, RCA, RDC), mais également de la prolifération des groupes armés qui opèrent dans cette région et qui constituent une menace pour la sécurité des Etats et des personnes.

Depuis quelques années, les nomades Mbororos et arabes expérimentent un phénomène récemment appelé « néo-pastoralisme ». Alors que par le passé, le pastoralisme était une question de maintien de son bétail, il peut aujourd'hui être une profession de garder des troupeaux d'une taille sans précédent appartenant à des grands hommes d'affaires ou à une nouvelle élite. Les grands centres connus de ce néo-pastoralisme sont de plus en plus rependus. Le pastoralisme d'investissement est aussi appelé néo-pastoralisme. Loin d'être uniquement une activité de subsistance familiale, l'élevage pastoral est aussi devenu une opportunité d'investissement pour une élite urbaine qui cherche à diversifier son capital. Ainsi, les commerçants, des fonctionnaires, des militaires, des imams, etc., achètent du bétail et le confient à des pasteurs qui effectuent la transhumance.

Beaucoup de ces acteurs se sont également installés dans les pays d'Afrique Centrale dont la RDC dans sa partie Nord-Est. Ce nouveau pastoralisme est implémenté dans des vastes zones de pâturages pour limiter la transhumance. Elle a une raison purement économique que la région et toutes les communautés (autochtones et éleveurs nomades) devraient en tirer profit.

Les acteurs de ce nouveau pastoralisme ont une influence et un pouvoir certain au niveau local. Ces acteurs ayant un pouvoir économique, s'accaparent généralement des terres et des espaces appartenant aux communautés villageoises. Ce phénomène est une source de conflit dans les zones où il est pratiqué. En plus des terres dont ils s'accaparent dans les zones de savanes, de plus en plus de terres forestières sont déboisées en vue de l'installation des troupeaux de ces acteurs dans les zones forestières, ce qui a un impact sur le couvert forestier et sur la

biodiversité. Comme pour le pastoralisme classique, les problèmes liés au nouveau pastoralisme incluent également les conflits éleveur-éleveur, éleveur-agriculteur, éleveur-population (à la conquête de l'espace) et éleveur-services de conservation des aires protégées.

Ce nouveau phénomène porte déjà en lui des germes de conflits, puisqu'ils s'accaparent des terres, qui est une ressource convoitée. Malgré leur pouvoir, les populations finiront par se révolter contre ces nouveaux acteurs. Il serait recommandé de prendre en compte ce néo-pastoralisme dans le cadre des aménagements futurs des territoires, en prévoyant des espaces pastoraux à vocation économique.

Dans les échanges avec les parties prenantes, il ressort un constat suivant : toutes ces couches clés contactées aucune ne reconnaît le phénomène de la transhumance comme une pratique opérationnelle dans le Bassin de l'Uélé pourtant, elles vivent ce phénomène avec les éleveurs nomades Mbororo.

Positivement, c'est un vocabulaire que les habitants des régions des Uélé peuvent étudier pour enrichir leur culture générale : connaissance des pratiques qui se font ailleurs. Son équivalent ne se trouve dans aucune des langues locales. Il ne s'enseigne pas dans le programme national de l'EPST. La transhumance n'est pas un problème du bassin de l'Uélé. Elle n'est donc pas une préoccupation des habitudes de ce milieu.

Le phénomène de la transhumance n'est pas une coutume et non plus un vocabulaire usuel du collectif du Bassin de l'Uélé. Les communautés locales pensent que c'est un vocabulaire qui vient juste en solidarité aux éleveurs nomades Mbororo qui ont connu les perturbations climatiques dans leurs pays d'origine.

Pour les communautés locales, il est donc insensé d'imposer des habitudes de transhumance dans la région dont aucune de ces communautés l'a pratiquée dans une autre région, seuls les éleveurs étrangers qui viennent la pratiquer dans cette région de l'Uélé. Selon la même source, les éleveurs nomades devraient affronter et surtout se créer une résilience pour surmonter la période de pénurie de pâturage ou de vivres au lieu de se lancer dans une migration clandestine et créer l'insécurité et de semer la terreur dans les milieux sociaux des autres.

La transhumance est une coutume de l'Afrique sahélienne où les éleveurs sont confrontés aux problèmes de changement climatique rude, le pâturage disparaissant dans certains milieux, les éleveurs se trouvent dans l'obligation de migrer avec leurs troupeaux de bétails afin d'éviter la mort à leurs animaux.

Le phénomène du néo-pastoralisme gagne rapidement du terrain dans la plupart des régions de la Centrafrique, dans la zone Nord et sud-Ouest de la RCA on retrouve les rebelles des 3R (Retour, Réclamation et Réhabilitation) et les Anti-balaka. Les 3R occupent le nord et sud-ouest de la préfecture de la Nana Mambéré et le nord-ouest de la préfecture de la Mambéré Kadéï. Quant aux Anti-balaka, ils se trouvent dans les villes où nombreux d'entre eux se sont convertis au commerce et aux activités informelles (taxi moto, gardiennage, etc.). Il faut dire que leur présence est de moins en moins visible dans les régions visitées. Il n'en demeure pas moins que leur réseau demeure puissant avec certains chefs qui occupent les postes de président de la jeunesse dans de nombreuses localités. Ces groupes armés gagnent de l'argent auprès des éleveurs autochtones et transhumants, des commerçants de bétail et d'autres grands opérateurs économiques, sous le prétexte d'assurer la protection de leurs communautés respectives. Face à cette situation, les groupes armés se sentent des grands patrons de la zone. Ils font le contrôle et le trafic de grands troupeaux de bétail par la complicité des chefs de guerre influents, comme

Seddiki. Les transhumants sont obligés de tisser des relations avec les acteurs du néo-pastoralisme pour accéder aux ressources naturelles de la zone. En plus des terres dont les nouveaux acteurs du néo-pastoralisme s'accaparent dans les zones de savanes, de plus en plus de terres forestières sont déboisées en vue de l'installation des troupeaux de ces acteurs dans les zones forestières, ce qui a un impact sur le couvert forestier et sur la biodiversité.

Les groupes rebelles ont considérés les éleveurs comme des frères qui sont menacés par les mécréants desquels il faut les protéger. Comme il faut des moyens pour le faire, chacun doit contribuer de gré ou de force à l'effort de guerre par des têtes de bœufs ou de l'argent. C'est ce qui constitue une source d'insécurité dans les communautés et dans les régions où les armes légères, les drogues et autres opérations illégales circulent largement¹⁵.

1.5 Justification de l'étude

La situation sécuritaire et humanitaire de la région du Bassin de l'Uélé devrait faire en sorte qu'il y ait, au cours des dernières années, plusieurs actions soient orientées dans le cadre d'une réponse adaptée aux problèmes que connaît la région. Cette étude nous a amené à faire une analyse approfondie sur les interventions et actions qui concourent à la gestion des conflits (prévention, résolution et transformation) des conflits qui y sont en cours et qui affectent cruellement les moyens d'existence des communautés locales et les éleveurs nomades, en même temps. Les interventions et actions suivantes devraient être sensées être déployées dans la région de l'Uélé :

- *Les interventions et actions sécuritaires :*

Les interventions et actions visant la promotion de la paix, de la sécurité et de la restauration de l'autorité de l'Etat, sont des interventions transversales et devraient à coup sûr accompagner toutes les autres initiatives en faveur des communautés locales et de la région. C'est une question devrait constituer la préoccupation et questionnement de chacun individuellement et tous collégialement. Tout le monde devrait s'interroger sur le contexte sécuritaire de la région de l'Uélé et en comprendre les intervenants, interventions et actions qui visent le renversement de situation.

- *Les interventions et actions humanitaires*

Les interventions humanitaires du type d'urgence qui visent à atténuer la détresse des populations, renforcer leur capacité de résilience et lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à laquelle les ménages sont confrontés. Les formes d'intervention ou d'actions sont variées, conduites par les acteurs pour lesquels on dispose de trop peu d'informations.

- *Les interventions de développement*

Les interventions et actions de développement, déployées par les États avec les concours financiers des partenaires extérieurs, sous forme de projets, programmes qui visent à renforcer les bases des productions et autres activités marchandes. Ici, il est question de dégager la nature et l'ampleur exactes des interventions, le niveau de coordination des actions déployées, les

¹⁵ Etude des dynamiques conflictuelles existantes dans les zones transfrontalières de la République Centrafricaine

changements induits dans la vie des communautés bénéficiaires, leur ancrage dans les politiques et stratégies de développement des institutions publiques.

1.5.1 Finalité de l'étude

Cette étude tient à trois finalités complémentaires à savoir :

- Contribuer à une meilleure coopération des OIG de l'Afrique Centrale et de l'Ouest sur cette question commune de pastoralisme et transhumance transfrontaliers ;
- Travailler pour une meilleure et cohérente coordination entre les différentes formes d'intervention en faveur du Bassin de l'Uélé en RDC ; et
- Accorder une forte attention aux problèmes que rencontre cette activité économique qui unit les populations de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, qu'est le pastoralisme et la transhumance transfrontalière ainsi que les flux commerciaux de bétail en Afrique Centrale.

1.5.2 Objective principal de l'étude

Cette étude a pour objectif principal de faire une analyse approfondie et holistique de l'ensemble des interventions qui concourent à la prévention et résolution des conflits liés à la cohabitation entre les communautés, à la gestion des flux commerciaux en général, des conflits violents liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles en particulier dans le Bassin de l'Uélé en République Démocratique du Congo (RDC).

1.5.3 Objectives spécifiques

1. Dresser une cartographie des différentes formes d'intervention (acteurs et actions déployées), d'ordre humanitaire et de développement, leur ampleur (volume et valeur) dans le Bassin du Lac Tchad, en RCA et en RDC depuis les cinq dernières années (2016-2021) ;
2. Analyser la portée et les effets évidents, ainsi que les germes d'impacts des différentes formes d'intervention sur la résilience des ménages en général et ceux des pasteurs en particulier, ainsi que leur potentiel d'impulsion de développement des zones du Bassin, de la RCA et de la RDC (inversion de la tendance de paupérisation des populations) ;
3. Analyser le rôle et la place des institutions publiques, tant au niveau de chacun des zones cibles (Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad, RCA et RDC), dans la gestion et le pilotage des actions déployées ;
4. Formuler des recommandations permettant le renforcement de la coopération/collaboration entre les institutions techniques (CILSS, CBRT, CEBEVIRAH) et d'intégration régionale (CEDEAO, CEEAC) de l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour insuffler une nouvelle dynamique de développement dans les zones du Bassin du Lac Tchad, de la RCA et de la RDC.

1.5.4 Résultats attendus

A l'issue de l'étude, les résultats suivants sont attendus :

- Un mapping exhaustif des intervenants et des actions d'ordre humanitaire et de développement conduites au cours de cinq dernières années (2016-2021) dans le Bassin du Lac Tchad, en RCA et en RDC est dressé ;
- La portée et les effets évidents, ainsi que les germes d'impacts des différentes formes d'intervention sur la résilience des ménages en général et ceux des pasteurs en particulier, ainsi que leur potentiel d'impulsion de développement des zones du Bassin du Lac-Tchad, de la RCA et de la RDC sont analysés et mis en évidence ;
- Le rôle et la place des institutions publiques, tant au niveau de chacune des zones cibles (Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad, RCA et RDC), dans la gestion et le pilotage des actions déployées, ainsi que leur cohérence avec les politiques et les stratégies définies par les institutions nationales et régionales sont spécifiés ;
- Des recommandations permettant le renforcement de la coopération/collaboration entre les institutions techniques (CILSS, CBLT, CEBEVIRAH) et d'intégration régionale (CEDEAO, CEEAC) de l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour insuffler une nouvelle dynamique de développement dans les zones du Bassin du Lac Tchad, de la RCA et de la RDC sont formulées sous forme d'un plan d'actions triennal autour des préoccupations de développement du secteur agropastoral dans les zones du Bassin du Lac Tchad, de la RCA et de la RDC.

2 DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE

2.1 Brève présentation de votre zone d'étude

La zone d'étude est le Bassin de l'Uélé qui regroupe deux provinces de la RDC. Cette zone est traversée par la rivière Uélé, l'un des importants affluents de l'Oubangui qui, à son tour est un important affluent du Fleuve Congo. Ces deux Provinces sont la Province du Bas-Uele et la Province du Haut-Uele. Nous sommes ici dans la partie nord-est de la RDC délimitée à l'Est par la Province de l'Ituri, à l'Ouest par la Province du Nord-Oubangi et la Province de la Mongala, au Nord par le Soudan du Sud et la République Centrafricaine et au Sud par la Province de la Tshopo.

En effet, la rivière Oubangui renforce bien le Fleuve Congo dans l'équilibrage de son cours vers son aval. Une importante parenthèse : Fleuve Congo a des eaux abondantes en permanence en son aval grâce à son ravitaillement alternatif par ses affluents du Nord et du Sud. Détacher l'Oubangui de son orientation naturelle vers le Fleuve Congo constitue une offense aux conséquences incalculables à cette merveille divine qu'est le Fleuve Congo.

Le Bassin de l'Uélé baigne dans un climat en partie équatorial (où il y pleut toute l'année) et en grande partie tropical humide où la saison pluvieuse occupe le 2/3 de l'année¹⁶ et la saison sèche avec des rares de pluies couvre le 1/3 de l'année. Rappelons que cette saison sèche ne réduit pas en nul toutes les feuilles. Donc les herbivores ont des choix réduits mais ne se trouvent pas totalement démunis du pâturage. Les herbivores broutent tout de même des feuilles sèches.

¹⁶ Cf. F. F. MATHIEU, « Notes sur la géographie physique des bassins de la Dungu et de la Duru (Haut-Uélé) » dans *Annales de la Société Géologique de Belgique, Publication relative au Congo Belge et aux régions voisines*, T. 53, 1930, pp. C63-C68

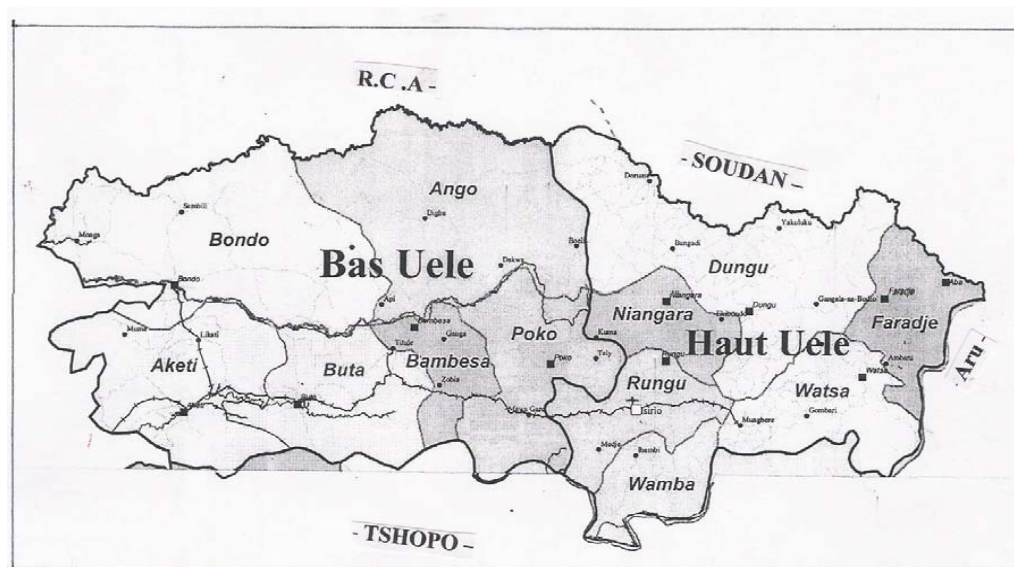


Figure 1. Carte de Bas – Uélé et de Haut – Uélé.

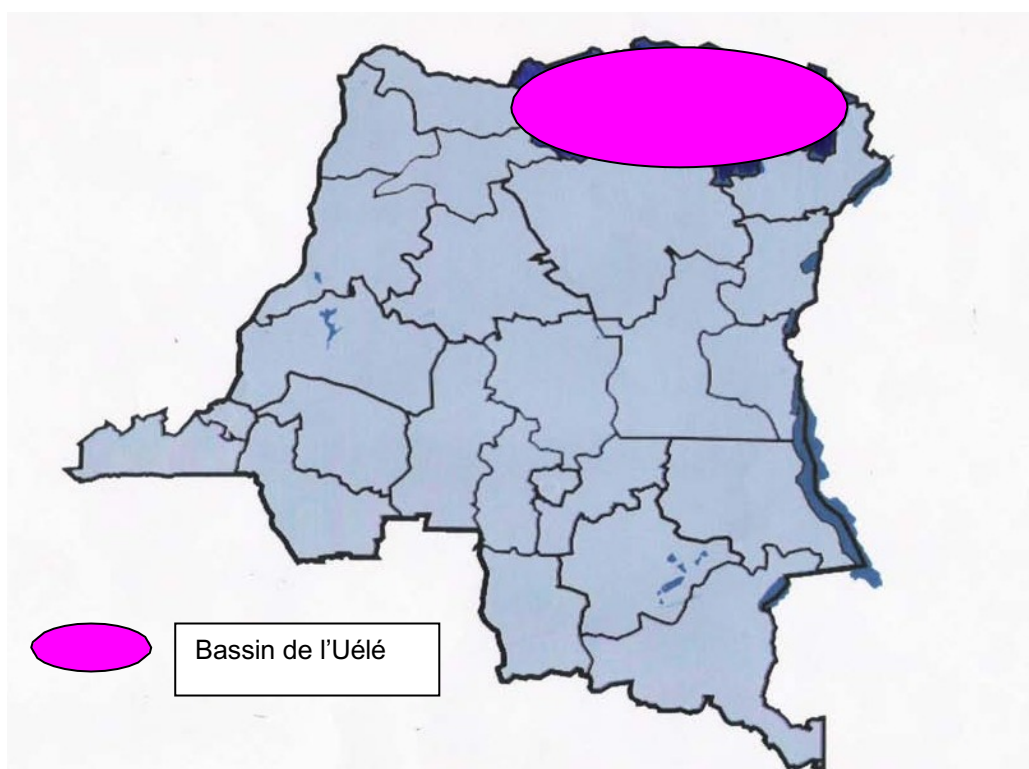


Figure 2. Carte de Présentation du Bassin de l'Uélé / région des Uélé en RDC.

- **Généralités sur les milieux naturels de la région ds Uélés¹⁷**

¹⁷ DESIRE NKOY ELELA et al., *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-est de la République Démocratique du Congo. Etude de cas au Haut Uélé Et au Bas Uélé*, avril 2007, p. 8.

a) Situation géographique

La région géographique du Bassin de l'Uélé est un vaste ensemble situé au Nord – est de la République Démocratique du Congo (RDC) constituant ainsi deux provinces. Elle est comprise 3° et 5° latitude Nord et entre 23° et 30° longitude Est. Le Bassin de l'Uélé est borné à l'Est par la Province de l'Ituri, au Nord par la République Centrafricaine (RCA) et le Soudan du Sud, à l'Ouest par la province de la Mongala.

Cette région qui comprend onze territoires, huit sont concernés par la problématique du pastoralisme et de la transhumance, à savoir : Dungu, Faradje, Watsa, Rungu, Poko, Ango, Bondo et Niangara.

La région des Uelés occupe une superficie totale d'environ 191.250 Km², répartis en deux provinces. Le Haut – Uélé étant de 50.625 Km² et le Bas – Uélé, 140.625 Km².

3 METHODOLOGIE

La mission a été conduite selon une démarche participative incluant toutes les parties prenantes en matière de gestion de la transhumance. La méthodologie combine quatre approches majeures à savoir : Une revue documentaire, des enquêtes avec les populations et les interviews avec les institutions et organisation intervenant dans la la prévention et la résolution des conflits liées à la compétition d'accès aux ressources naturelles et des visites de terrain.

3.1 Revue documentaire

Dans le cadre de cette étude, la première étape a consisté en une revue de la littérature afin de bien comprendre le phénomène de la transhumance et surtout mieux cerner cette problématique au niveau africain, dans la sous-région Afrique centrale et en République Démocratique du Congo. Après cette étape, nous avons poursuivi des consultations et entretiens à Kinshasa avec les responsables des institutions intéressées par la question de transhumance, notamment, des ONG Internationales (ACTED, CARITAS, INVISIBLE CHILDREN, CRS, CNR, COOPI) ; nationales (NSSC, GTCRR, RRN, CORAP, CENADEP, CCNSC, CAPG,) ; des agences du système des Nations Unies (OCHA, FAO, PNUD, HCR, FNUAP, MONUSCO, UNICEF, OIM, ONUFEMME) ; des ministères et services étatique intéressés et concernés par la thématique (Ministères de l'Agriculture ; de Pêche et Elevage ; de l'Intérieur et Affaires coutumières ; de Développement Rural, de l'Environnement et Développement Durable ; des Affaires Etrangères) ; des organisations régionales et internationales (l'Union Européenne ; l'Union Africaine ; Banque Mondiale) pour la préparation des travaux de terrain et la collecte des données.

Cette phase nous a permis de recueillir des informations susceptibles de nous aider dans la réalisation opérationnelle de l'étude. Ainsi, nous avons consulté :

- les acteurs impliqués aux différentes échelles ;

- les documents relatifs aux politiques internationales, régionales et nationales de prévention et la résolution des conflits liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles ;
- les projets et programmes mis en œuvre, les flux financier et l'impact de ces projets ;
- la documentation des textes législatifs et réglementaires sur les mécanismes de gestion de la transhumance en RDC ;
- la recherche cybernétique sur la thématique dans le Bassin de l'Uélé en RDC ;
- la consultation des documents et des archives sur la gestion de la transhumance en RDC. Focus, le Bassin de l'Uélé ;
- les lois budgétaires et sur les finances publiques, des documents de projets et d'évaluation des projets du secteur d'élevage en RDC. Focus, le Bassin de l'Uélé.

Le contenu de tous les types de documents, d'archives, de textes et lois traitant des problématiques relatives à la thématique ont été analysés.

L'approche utilisée dans les enquêtes est celle d'élaborer un guide d'entretien subdivisé en 05 parties à savoir : institution nationale, les organisations non gouvernementales, les Organisations de la société civile (OSC), les institutions sous-régionales avec la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) au cœur de ces entretiens ainsi que les bénéficiaires et les gestionnaires des projets et programmes implémentés dans la zone d'étude. Les fiches ainsi élaborées ont permis de recueillir les informations générales sur les interventions des différents acteurs, leur action en lien avec la transhumance et le pastoralisme, les fonds mobilisés, les impacts de la mise en œuvre de ses interventions, les problèmes de gouvernances, les conflits liés à ces activités, les mécanismes de résolution des conflits et les modes de gouvernances dans la zone de l'étude.

3.2 Consultations des parties prenantes (régional, national et local)

La méthodologie employée a essentiellement consisté en la tenue de réunions d'échanges, d'entretiens personnalisés et de visites de campements d'éleveurs. Nous avons pris contact avec les différents acteurs de la transhumance au niveau national et locale. Le contact avec ces dernières a permis de les informer de l'objet de notre mission, et de recueillir leurs observations, orientations ou conseils utiles au bon déroulement de l'étude et de ses objectifs.

Les services spécialisés du Ministère de Pêche et Elevage, de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement et développement rural travaillant sur des questions en lien avec les dynamiques du pastoralisme et de la transhumance ont constitué les parties prenantes et partenaires de choix avec lesquels les rencontres ont été effectuées. Ces structures nous ont permis d'avoir accès aux informations essentielles pour la réalisation de l'étude.

3.3 Interviews (Directe et indirecte)

Les données qui ont permis l'élaboration de ce rapport, au-delà, de l'échantillonnage empirique, ont été collectées grâce aux entretiens semi-dirigés et des munis focus groups. Outre les archives que nous avons exploitées sur les différentes dimensions de notre recherche, nous avons réalisé également 133 interviews (directes et indirectes) dont 59 dans le Bas-Uélé à Buta ; 43 dans le Haut-Uélé à Isiro et 31 à Kinshasa.

Ces échanges ont été menés à l'aide d'un questionnaire d'enquête élaboré dans le but de récolter les données essentielles pour cette étude.

Le questionnaire d'enquête a ensuite été partagé avec toutes les parties prenantes en exploitant, bien entendu les différentes techniques. Après le remplissage, lors de la remise de questionnaire, les échanges directs interviennent.

Toutes ces techniques nous ont permis d'aborder l'ensemble des axes développés dans le questionnaire dont en voici quelques-unes utilisées pendant les interviews directes :

- la méthode participative : l'approche de groupe (homogène, hétérogène) et l'approche individuelle ;
- le focus group : notables et leaders communautaires (organisés en fonction des sites et des groupes d'acteur disponible) ;
- l'observation directe, l'analyse et l'interprétation des données ;
- l'interview : entretien semi – structuré ou structuré et le dialogue libre.

3.4 Déroulement de l'étude

- *Enquête*

L'approche utilisée dans les enquêtes consiste à élaborer un guide d'entretien subdivisé en 05 parties à savoir : institution nationale, les organisations non gouvernementales, les Organisations de la société civile (OSC), les institutions sous-régionales avec la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) au cœur de ces entretiens ainsi que les bénéficiaires et les gestionnaires des projets et programmes implémentés dans la zone d'étude. Les fiches ainsi élaborées permettront de recueillir les informations générales sur les interventions des différents acteurs (Etat, système des nations unies, ONG et OSC), leur action en lien avec la transhumance et le pastoralisme, les fonds mobilisés, les impacts de la mise en œuvre de ses interventions, les problèmes de gouvernances, les conflits liés à ces activités, les mécanismes de résolution des conflits et les modes de gouvernances dans la zone de l'étude.

- *Mission de terrain et enquête auprès des communautés locales et pastorales*

Nous avons mené cette étude afin d'avoir la perception des communautés sur les informations/données suivantes : Les problèmes de sécurité, déplacement des colonies, ramifications politiques. La pertinence de la transhumance et du néo-pastoralisme pour les problèmes de sécurité dans la région, conflits locaux, crime organisé proximité de certains néo-pasteurs avec des groupes islamistes, etc. Les populations devront également parler de l'impact des projets et programmes sur la résilience des communautés locales et pastorales.

- *Analyse des données*

Les données collectées ont été analysées de façon qualitative et quantitative (pour les flux financier). Un examen et une appréciation des données issues de la revue documentaire et des entretiens sera mené. Cette analyse permettra de ressortir les acteurs et actions menées ainsi que les volumes des finances, les impacts des interventions sur la résilience des ménages et particulièrement les pasteurs, et l'analyse des acteurs institutionnels et des politiques.

Ces données ont été traitées grâce à la technique d'analyse de contenu, à travers sa variante qualitative qui nous a permis d'assurer le dépouillement des protocoles de recherche, le recoupement et le regroupement des données en catégories pertinentes d'analyse avant l'interprétation des résultats présentés dans le point suivant.

- *Difficultés rencontrées*

Lors de la collecte des données sur terrain, nous avons été confronté à plusieurs difficultés dont les principales sont les suivantes :

- Le manque d'archives essentielles et spécifiques sur le pastoralisme et la transhumance.
- La méfiance et la réticence de la part des membres des communautés locales et de certains acteurs de la société civile à nous faire confiance dues au manque de suivi des autres études antérieures ;
- L'hostilité et brutalité avec lesquelles certains membres des communautés locales agissent lorsqu'une question leur est posée en rapport avec les éleveurs nomades transhumants ;
- Certaines parties prenantes accusent une réticence devant les enquêtes et refusaient les entretiens, car pensaient-elles que les résultats de cette étude, serviraient aux bénéfices des éleveurs nomades transhumants (Mbororo).

4 RESULTAT

4.1 Analyse des principaux acteurs du développement et humanitaires

En principe, c'est le gouvernement de la république qui est le principal acteur de développement national. Mais dans un contexte où il y a absence de l'autorité de l'Etat, les interventions humanitaires et du développement sont réalisées par des individus regroupés en association ou non, les confessions religieuses et les ONGs internationales.

Dans la région de l'Uélé, les interventions humanitaires et du développement sont essentiellement réalisées ces acteurs non – étatiques (ANE) et cela fait que toutes les initiatives envisagées dans la région n'ont pas d'impact significatif. Parmi ces intervenants, il y a des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) et les agences du système des Nations Unies qui accompagnent les organisations locales à réaliser quelques actions sur le terrain. Il s'agit de la MONUSCO, FAO, HCR, OCHA, MSF, SAMARITAIN, COOPI, ACTED, CARITAS, INVISIBLE CHILDREN.

Les causes d'absence d'intensité d'interventions et d'actions humanitaires et de développement, sont entre autres, endogènes et exogènes. Les actions humanitaires et de développement ne sont pas intenses dans le Bassin de l'Uélé à cause l'impraticabilité des routes. Cela rend impossible le déploiement des interventions humanitaires. L'insécurité récurrente dans la région a, d'autre part, ravivé les tensions entre les autorités locales, autochtones, les éleveurs nomades. Cette région est en proie aux exactions commises par les LRA et des braconniers et d'autres non identifiés jusque-là. Les quelques interventions sont centrées sur le retour des réfugiés centrafricains et sud-soudanais. Tous les intervenants humanitaires et du développement œuvrant dans la région de l'Uélé n'orientent aucune intervention vers le pastoralisme et transhumance frontaliers.

Dans cette partie Nord – Est de la RDC, au cours de ces 5 dernières années, les dynamiques de conflits liés au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière se sont développées dans les entités situées aux frontières avec la RCA et avec le Soudan du Sud, principalement dans les Provinces de Bas – Uélé et de Haut-Uélé, zone de la présente étude.

Les interventions visant le développement durable devraient être visibles sur toute l'étendue du territoire national congolais et particulièrement dans la région de l'Uélé, parce que la RDC avait adhéré, en février 2001 au processus de développement agricole initié par le Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (NEPAD) en adoptant au Caire la résolution sur les étapes clés à mettre en œuvre dans le domaine agricole. Ensuite, le Pays avait approuvé en juin 2002 à Rome, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), avant de signer, en juillet 2003, à Maputo, l'accord qui engage les pays membres à consacrer au moins 10% de leurs budgets nationaux aux investissements agricoles.

Le PDDAA n'était pas un ensemble de programmes supranationaux à mettre en œuvre par les pays pris individuellement, mais plutôt un cadre commun, reflété à travers un ensemble de principes clés et d'objectifs définis par les Chefs d'Etats et de Gouvernements.

Il s'articule autour de quatre piliers fondamentaux et un pilier transversal :

- 1) l'extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau ;
- 2) l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés ;
- 3) l'accroissement de l'offre alimentaire, la réduction de la famine et l'amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires ;
- 4) l'amélioration de la recherche agronomique, ainsi que la diffusion des technologies appropriées, et
- 5) le renforcement des capacités à tous les niveaux des piliers fondamentaux tant au niveau national que provincial.

Le PDDAA est un cadre de travail stratégique de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs visant à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques facilitant l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel, afin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies agricoles.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'OMD, à savoir la réduction de pauvreté de moitié d'ici 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6% et une allocation du budget national d'au moins 10% au secteur agricole.

Pour atteindre ces objectifs, le PDDAA mise sur l'exploitation des complémentarités régionales afin de stimuler la croissance, d'adopter les principes d'efficacité politique, de dialogue, de revue et de responsabilité mutuelle. Il s'agit également de renforcer et d'élargir les partenariats et les alliances entre les producteurs, les agro-industriels et la Société Civile.

L'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent la mise en place des outils de connaissance en appui à :

- (i) l'adoption d'une philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée vers la recherche de résultats concrets,
- (ii) la pratique d'une politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et
- (iii) la coordination et le plaidoyer aux niveaux régional et continental.

Le PDDAA englobe plusieurs disciplines, secteurs et acteurs publics et privés qui sont les parties prenantes étroitement impliqués dans la coordination de cette initiative sous la direction de l'agence du NEPAD et des Communautés Economiques Régionales (CER).

C'est dans ce contexte que la RDC a élaboré le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) dans le but bien sûr de travailler dans la logique supranationale en collaboration avec les autres Etats de la région et de l'Afrique en tenant compte des politiques régionales (COMESA, CEEAC et SADEC) en matière du développement durable tel que soulignée dans les objectifs du NEPAD.

4.2 Analyse des ressources partagées

4.2.1 Ressources partagées sources de conflits

Plusieurs menaces d'exploitation illégale des bois causant ainsi le dérèglement climatique, la perturbation de calendrier agricole et la baisse de la production agricole ; la migration illégale et clandestine, causant l'occupation illégale des terres, la pollution des eaux causant des maladies des mains sales et la disparition des certaines espèces aquatiques qui constituaient l'objet de pêche pour la survie de la population. Cette situation paralyse le développement et constitue la cause des conflits entre les populations et les éleveurs Mbororo dans la région de l'Uélé. Ces conflits peuvent se résumer en des types suivant :

- Accès à la terre, à la flore et à la faune ;
- Accès à l'eau ;
- Circulation routière et divagations des bétails ;
- Ravage des cultures ;
- Pollution de l'eau ;
- Insalubrité ;
- Procréation sans avenir pour les rejetons suite à une union charnelle hétérogène Mbororo et populations locales, etc.

Il est très clair que les ressources partagées sources de conflits sont très souvent et toujours d'origine de l'exploitation ressources naturelles et gérés habituellement par les autorités locales. Mais les éleveurs nomades sur place dans la zone d'étude, se disent ne plus faire confiance aux mécanismes « officiels » de règlement de conflits. Certains éleveurs ont affirmé que les autorités reçoivent souvent un pourcentage plus élevé de dommages-intérêts compensatoires que les plaignants. Ce qui a permis aux éleveurs de dire que, la corruption des fonctionnaires des gouvernements locaux contribue aux conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

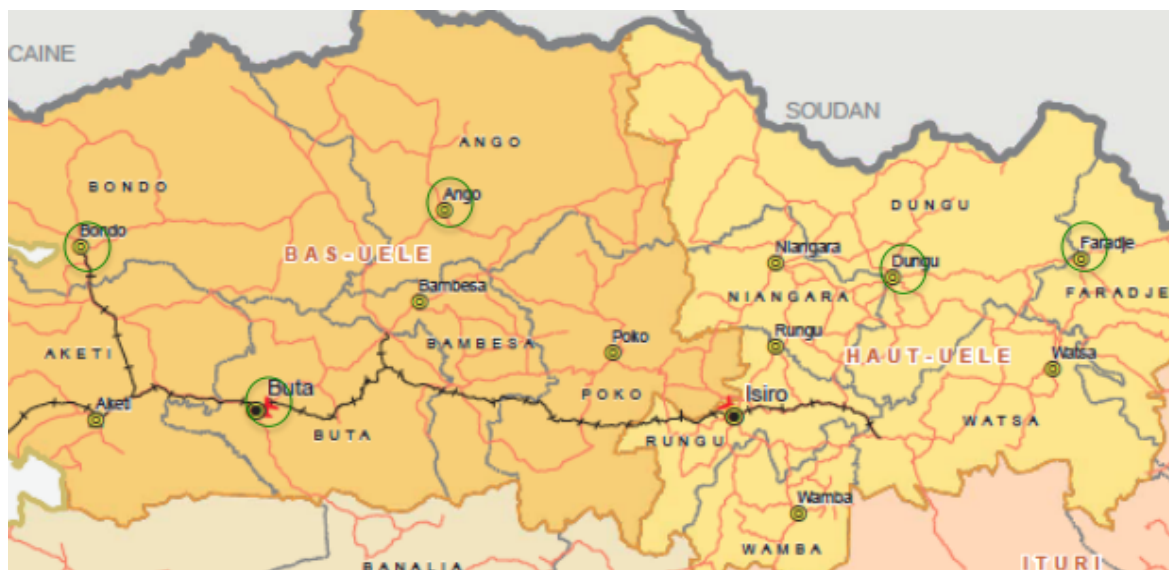


Figure 3. Carte géographique de Bas – Uélé et de Haut - Uélé.

La région de l’Uélé regorge d’immense *potentiel forestier* pour ce qui est de la production des bois d’œuvre, certains territoires sont entièrement couverts de savanes boisées et herbeuses entrecoupés par des galeries forestières le long des *cours d’eaux*. Aujourd’hui cette forêt est menacée par exploitations illégales des bois d’œuvres de la part des groupes armés et la destruction des vergers par les vaches des éleveurs Mbororo. Il est observé la disparition des certaines *espèces fauniques*, les braconnages. La chasse et les cueillettes ne sont pas assurées par la population locale de peur d’être menacée, agressée, violée ou tuée par les occupants de la forêt.

4.2.2 Typologie des conflits

Les enjeux des conflits sont multiples. Ils vont du contrôle de la terre à l’accès aux produits forestiers en passant par les minerais et l’eau.

Il y a lieu de souligner ici qu’il y a des conflits qui sont liés au pastoralisme (conflits entre les éleveurs nomades et les autochtones), d’autres opposent les communautés locales à l’administration, notamment, autour des aires protégées. Les éleveurs nomades trouvent dans le Bassin de l’Uélé les conditions de pâturages les plus favorables car les herbes des saisons de pluies sont abondantes. À cela s’ajoute aussi l’absence des mouches venimeuses dont les piqures sont mortelles.

La cohabitation entre les populations locales et les éleveurs nomades se présente par des relations déséquilibrées et difficiles. La perception des communautés locales est toujours que les éleveurs nomades sont plus agressifs. Les enquêtes qui ont révélé que les Mbororo détiennent des ALPC ont créé une panoplie de préjugés défavorables et c’est ce qui a alimenté cette perception.

Les conflits liés à la jouissance des ressources halieutiques, des produits forestiers et de l’eau sont les principales variables socioéconomiques et environnementales qui alimentent les tensions. Il y en a quatre types : les agriculteurs aux éleveurs, les éleveurs autochtones aux éleveurs transhumants, les éleveurs aux agents des eaux et forêts, et les éleveurs aux agents des forces de défense et de sécurité et autres agents de l’Etat.

4.2.3 Institution en charge de la gestion des conflits au niveau local

En RDC, ce sont les institutions gouvernementales (nationales comme provinciales) qui se chargent de gérer les conflits liés au pastoralisme et à la transhumance. Elles peuvent être accompagnées techniquement par des institutions non – gouvernementales (ONG, confessions religieuses, etc.) ayant la maîtrise de la situation et l'expertise nécessaire en la matière. L'initiative de résoudre un conflit lié au pastoralisme et à la transhumance au niveau local, peut être déclenchée par le gouvernement central, provincial ou par les entités déconcentrées. Les animateurs de ces institutions gouvernementales ou non gouvernementale utilisent très souvent et toujours l'approche participative et communautaire.

Dans cette approche participative et communautaire, les institutions en charge de la gestion des conflits au niveau local sont nombreuses, des autorités politico-administratives locales en passant par les autorités coutumières, les chefs traditionnels, les chefs des groupements, les chefs des villages, les confessions religieuses, les organisations de la société civile et les comités de paix.

Dans les relations humaines et sociales et les rapports individuels et collectifs entre les autorités locales, les communautés locales et les éleveurs nomades, il y a toujours des zones de tension qui alimentent leurs rencontres de tous les jours. Mais en dépit de la conflictualité qui marque les rapports entre les éleveurs nomades et les communautés locales, il s'observe tout de même un *modus vivendi* qui atteste de l'existence d'un intérêt commun dont les parties ont pris conscience pour favoriser un certain rapprochement.

Il est intéressant de constater que dans certaines entités, les Hardos et les acteurs locaux ont développé une dynamique d'échange basée sur le dialogue et le compromis sur les enjeux locaux. C'est le cas du territoire de Bondo, dans la chefferie Gaya où une dynamique positive s'est créée autour de Saidu Salman, le seul Hardo centrafricain qui sert souvent d'interface entre les éleveurs nomades et les autorités locales. Son investiture est intervenue en 2016 après la déchéance de son prédécesseur pour complicité avec la LRA.

Dans les territoires de Poko et de Niangara, les hardos et les autorités voire les acteurs locaux ont développé un cadre de pourparler permanent pour limiter des incidents et des dérapages auxquels ces entités ont assisté. Ainsi donc, dans le territoire de Poko, le chef-lieu de la chefferie Mabanga (Hamadi) a été choisi pour accueillir les hardos de Mbororo (Djibril et Ali) qui ont, à leur tour, décentralisé le pouvoir en faveur d'autres hardos nommés à Dili (Nimiri), Kembisa (Buba) et Hangar. En territoire de Niangara, le seul hardo renommé Wety Ali participe dans un cadre d'échange mis sur pied conjointement avec la société civile en vue de promouvoir les règlements des litiges à l'amiable et ce, en vue d'épargner les victimes du détournement des frais d'indemnisation par les services de sécurité.

Les approches participatives et communautaires utilisées par les institutions impliquées dans la gestion des conflits liés à la transhumance et étalées sur 3 étapes :

- *règlement des conflits à l'amiable, par le dialogue entre les éleveurs/agriculteurs :*

Cette étape est celle au cours de laquelle les parties règlent leur différend dans une entente mutuelle, sans intervention ni d'une tierce personne ni des autorités. Ce mode de résolution endogène du conflit est le plus utilisé en cas de dégâts sur les cultures, surtout lorsqu'ils sont mineurs, et est privilégié par les parties pour éviter que l'affaire ne remonte à un niveau supérieur, qui ne rend pas le règlement forcément plus transparent ni plus satisfaisant. En effet, les dérives pratiquées par les autorités au cours des dernières années (droits de table, frais de

déplacement et de constat excessifs, etc.) et la pratique des rançonnages par les groupes armés poussent les agriculteurs et les éleveurs à privilégier ce mode de règlement, même lorsque les tensions entre eux sont vives.

- *Conciliation sous la médiation des chefs et ou leaders traditionnels, communautaires ou autorités politico-administratives :*

Dans la médiation des conflits et conduite des négociations, les leaders religieux et traditionnels jouent un rôle de premier plan. Leur approche semble être le mode de règlement préféré et privilégié, étant donné que ce mode semble satisfaire toutes les parties. Les imams, les prêtres et pasteurs sont souvent sollicités pour conduire des négociations et médiation des conflits et leur action est jugée très efficace, notamment parce qu'ils cherchent à résoudre le conflit à la source en amenant les parties à dialoguer et se pardonner, plutôt que de prendre une décision arbitraire aboutissant au règlement d'indemnités.

Par contre, les leaders communautaires (chefs de quartier, chefs de village, etc.) ont dans la plupart des cas, ils cherchent à tirer profit de leurs bons offices dans la résolution et règlement de ces conflits, en prélevant des droits des sages (de table) et/ou des frais de dossier. Si leur intervention permet généralement de régler le conflit, le coût pour les parties au conflit est donc plus important. Ainsi, il est fréquent que les chefs de quartier et autorités judiciaires aient une mauvaise perception ou une faible acceptation des structures communautaires de résolution des conflits, car le règlement à l'amiable des conflits est un manque à gagner pour eux. Cependant, ils tendent progressivement à reconnaître l'impact positif du travail de ces structures sur la communauté et sur la réduction des conflits, et commencent à mieux apprécier et accepter leur travail.

Dans le cas de conflits entre éleveurs transhumants, ces derniers sont réglés directement par leurs Hardos. En cas de conflits entre les éleveurs sédentaires et transhumants étrangers, il n'y a souvent aucune suite car les éleveurs étrangers refusent généralement d'obéir à l'Hardo des éleveurs sédentaires. Parfois, il arrive même que ce soit les éleveurs peulhs sédentaires qui paient les indemnités à la place des transhumants étrangers pour éviter d'alimenter le ressentiment des communautés locales vis-à-vis des éleveurs.

Lors de la résolution des conflits éleveurs/agriculteurs, il est important de garder à l'esprit que les agriculteurs sont souvent moins bien représentés que les éleveurs dans les structures locales, à cause d'un manque de structuration et de volonté de participer de leur part, alors que les éleveurs sont très bien représentés par leurs Hardos. Cet aspect est important à prendre en compte pour identifier et impliquer les différentes parties prenantes du processus de résolution de conflit.

Lorsque les conflits n'ont pas pu être résolus au niveau communautaire ou si l'intensité du conflit nécessite la saisie directe de ces instances (vol, coups et blessures, mort d'homme ou de bétail), les autorités politico-administratives sont quant à elles généralement sollicitées seulement. Lorsqu'elles sont saisies, les techniciens de l'élevage et de l'agriculture peuvent être sollicités pour constater et évaluer le montant des dégâts avec les deux parties. Les frais liés au travail de ces experts sont le plus souvent imputés aux parties en conflit, mais peuvent parfois être couverts par l'Etat comme cela a été mentionné par les autorités de Bangassou.

Cependant, face aux éleveurs transhumants étrangers (souvent armés), les agriculteurs disposent de peu de recours et peuvent rarement obtenir des indemnités. Ces processus de conciliation se soldent généralement par le paiement d'indemnités par la partie responsable des dégâts causés et les conflits sont le plus souvent résolus rapidement et sans violence, sauf en cas de non-respect des « verdicts » (la partie en cause refuse de verser l'indemnité fixée) ou de désaccord au sujet du montant de l'indemnité.

- *Echec de conciliation ou de conflit grave : saisir les autorités judiciaires :*

Ces entités judiciaires sont saisies lorsque les autorités communautaires et administratives se sont déclarées incompétentes, et dans le cas d'affaires pénales (vol, abattage de bétail, rixe, meurtre, etc.). La non-conciliation entre les parties est obligatoire avant que celles-ci puissent faire recours à la justice. C'est le cas par exemple de l'imposition de frais de déplacement des agents de l'ordre sur le terrain mis à la charge du coupable des dégâts, ou encore des frais de divagation parfois imposés à l'éleveur en dehors des dédommagements normalement prévus par la réglementation¹⁸.

4.3 Analyse et présentation des interventions humanitaires et de développement

Les interventions humanitaires sont très peu visibles dans le Bassin de l'Uélé. Les quelques qui y sont opérationnels, leurs interventions sont orientées dans le sens de la cohabitation pacifique, le rapatriement des réfugiés centrafricains et sud-soudanais. Jusque-là, rien n'est fait dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population riveraine pour amorcer l'acceptation de cette cohabitation. Par contre la population locale est victime de la dévastation de leur champs, pollution des forêts, des eaux, des incinérations des brousses illicites entraînant la disparition de notre faune et flore est sans assistance.

Il sied de souligner que ces initiatives et interventions ont intégré des activités de cohésion sociale et de gestion des conflits afin de contribuer à la cohabitation pacifique entre les communautés locales et les éleveurs nomades. Le programme a également mis un accent fort sur le renforcement des capacités et compétences des groupements locaux et comités communautaires, ainsi que des acteurs nationaux.

Pour l'instant, dans la région de Bassin de l'Uélé, les actions humanitaires visent surtout la prise en charge des réfugiés centrafricains et sud-soudanais. D'autres essaient d'appuyer l'ICCN à travers la gestion des aires protégées. Ces bénéficiaires ont été appuyés en structuration, intrants, formations techniques/thématiques et accompagnement¹⁹.

Tableau 1. *Cadre de présentation des résultats du Plan National d'Investissement Agricole.*

Résultat 1

<u>Objectif global :</u>

¹⁸ Evaluation du pastoralisme et de la transhumance dans le SUD-EST DE LA RCA, ACTED, 2017

¹⁹ Rapport Annuel d'Activités et de Résultats, Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour la République Centrafricaine "Fonds UE Békou", 2017

<i>Stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus</i>			
<i>Indicateurs</i>	<i>Cible 2020</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Sources de vérification</i>
Taux annuel de croissance du PIB agricole	> 6 %	Contexte sociopolitique et économique stable	Etudes et enquêtes de référence
Taux de personnes souffrant de la faim	< 20 % >	Soutien continu du Gouvernement dans la mise en œuvre du PNIA	Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours)
Taux d'amélioration des revenus des producteurs agricoles	100 % >	Respect des engagements de Maputo (10% budget au secteur agricole et rural)	Rapport d'achèvement du PNIA
Nombre d'emplois créés	1.000.000 emplois	Bonne gouvernance assurée Adhésion de tous les partenaires (PTF, OPA, Privés, etc.)	Etudes et enquêtes du DSCR II Statistiques nationales

Résultat 2

<u>Objectif spécifique 1 :</u> <i>Promouvoir les filières agricoles et développer l'agri business afin d'assurer durablement la sécurité alimentaire des populations et améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur</i>			
<i>Indicateurs</i>	<i>Cible 2020</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Sources de vérification</i>
Taux annuel moyen d'accroissement de la production des différentes filières	De 4 à 6 % par an	Volonté du Gouvernement Adhésion des investisseurs privés Adhésion de tous les partenaires acquise	Enquêtes auprès des producteurs Rapports du PNIA
Nombre de Parcs Agroindustriels Fonctionnels	15 parcs	Bon fonctionnement des services techniques d'encadrement	Rapports des statistiques agricoles

Résultat 3

<u>Objectif spécifique 2:</u> <i>Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques</i>			
<i>Indicateurs</i>	<i>Cible 2020</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Sources de vérification</i>

Proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire	< 20 %	Implication du Gouvernement	Rapport/Etudes des projets
Taux de prévalence de la malnutrition infantile	< 20 % malnutrition chronique < 5 % malnutrition aigue	Collaboration des autres Ministères et services étatiques acquise Forte implication des populations	Enquêtes du Ministère de la Santé Publique (PRONANUT) Statistiques agricoles

Résultat 4

<u>Objectif spécifique 3 :</u> <i>Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs et améliorer le niveau de compétence professionnelle des différents acteurs</i>			
<i>Indicateurs</i>	<i>Cible 2020</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Sources de vérification</i>
Taux d'adoption des technologies appropriées	> 75 %	Volonté du Gouvernement Coordination des actions entre les Universités, les centres de recherche agronomique (étatique et privé) et le MINAGRIDER Motivation des chercheurs	Rapports/Etudes des projets Rapports INERA Statistiques agricoles

Résultat 5

<u>Objectif spécifique 4 :</u> <i>Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles</i>			
<i>Indicateurs</i>	<i>Cible 2020</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Sources de vérification</i>
Part du budget national alloué au secteur Volume des investissements privés dans le secteur Taux de participation de femmes dans les instances de décisions	10 % > 25 % des investissements publics > 30 %	Volonté du Gouvernement Implication des PTF Intérêt des investisseurs privés	Rapports et enquêtes auprès des usagers du secteur

Résultat 6

<u>Objectif spécifique 5 :</u>			
<i>Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques</i>			
<i>Indicateurs</i>	<i>Cible 2020</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Sources de vérification</i>
Pourcentage des superficies agricoles cultivées sous gestion durable	> 50 %	Volonté du Gouvernement	Rapports et études du MECNT
Taux d'adoption des techniques d'adaptation aux changements climatiques	> 50 %	Implication des PTF Implication des OPA et du Secteur Privé	Enquêtes auprès des OPA et populations riveraines

4.4 Analyse des flux financiers des programmes de développement et humanitaires

Il s'agit des principales données sont relatives (i) au coût du projet, (ii) à sa durée, (iii) à l'année de démarrage et à l'année de clôture, (iv) à la contribution du ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), (v) à la province bénéficiaire ainsi que (vi) des informations relatives aux activités et thèmes menés. L'estimation de la contribution actuelle des projets et programmes au PNIA a été réalisée par les étapes suivantes :

- 1) La détermination de la contribution du Gouvernement : la contribution du Gouvernement congolais est répartie équitablement sur la durée de vie du projet. Il s'agit uniquement des contributions actuelles résultant seulement des engagements tels qu'ils sont inscrits dans les projets en cours.
- 2) La classification des projets par composantes du PNIA : chaque projet est classifié dans une ou plusieurs composantes du PNIA à partir des informations disponibles sur ses activités. Les projets de « développement rural intégré » sont quant à eux classifiés dans plusieurs composantes. Pour chacun de ces projets, le coût total est réparti de manière égale entre les composantes.
- 3) La répartition du financement à travers les provinces : la base de données disponible fournit les informations sur le nom de la province d'exécution du projet. Pour le projet exécuté dans plusieurs provinces, le montant du financement est réparti de manière égale entre les provinces concernées.
- 4) L'annualisation des financements : pour la détermination des financements annuels, le coût du projet est réparti équitablement sur la durée de vie planifiée.

L'analyse des objectifs et activités des projets de développement a permis d'affecter aux programmes et sous-programmes du PNIA, les montants des financements disponibles. Il en

résulte qu'en rapport avec les projets, les financements actuellement acquis s'élèveraient à 1 174,67 millions USD dont 834,3 millions USD représentent le montant net disponible à affecter au PNIA à partir 2013.

En y incluant les 23 millions de USD, prévus pour la campagne agricole 2012-2013, le disponible net total serait de 857,3 millions. Notons que sur les projets en 2013, la partie du budget qui sera consommée jusqu'en fin 2012 est de 340 millions USD.

Sur le montant de 857,3 millions USD disponibles à affecter au PNIA, 93% (797,3 millions USD) représente la contribution des PTF et 7% (60 millions USD) celle de l'Etat congolais sur les projets en cours et le programme de la campagne agricole 2012/2013.

La ventilation de ce montant en fonction des projets déjà planifiés indique que 504,4 millions (59%) seront mobilisés pendant la période 2013-2015 et 350,9 millions (41%) seront libérés de 2016 à 2020.

L'analyse des financements déjà acquis pour la période d'exécution du PNIA révèle que ces financements couvrent essentiellement la « Promotion des filières agricoles et de l'agri business » avec plus de 70% des financements. Il est également à remarquer que la recherche et le renforcement des capacités occupent une part non négligeable avec respectivement 10 et 8 % des financements en cours.

Tableau 2. Répartition des financements (en million de USD) acquis par programme du PNIA.

<i>Programme</i>	<i>Financement acquis</i>
<i>Promotion des filières agricoles et de l'agri business</i>	585.0
<i>Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</i>	52.8
<i>Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles</i>	88.5
<i>Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>	55.8
<i>Adaptation aux changements climatiques</i>	75.2
Total PNIA	857,3

Tableau 3. Montant des financements acquis par programme sur les projets et disponible en millions de UDS

<i>Programme du PNIA</i>	<i>Total</i>		
	<i>PTF</i>	<i>Etat (1)</i>	<i>Total</i>
PROGRAMME 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business	545,3	39,7	585,0

PROGRAMME 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques	52,8	0,0	52,8
PROGRAMME 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles	87,6	0,9	88,5
PROGRAMME 4 : Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	54,6	1,2	55,8
PROGRAMME 5 : Adaptation aux changements climatiques	56,9	18,3	75,2
TOTAL PNIA RD Congo	797,1	60,2	857,3
(1) Y compris le budget de l'Etat de 23 millions USD prévu pour la campagne 2012/2013, réparti comme suit: filière production végétale : 17,9; filière pêche : 2,5; filière élevage:1,5 et programme 4: 1,1			

Tableau 4 : La ventilation du coût total (en millions de USD) par programme

Programme	Financement acquis	Coût	Gaps à couvrir	Gaps à couvrir en %
Promotion des filières agricoles et de l'agri business	1 207,4	3652,5	2425,7	66.4
Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques	115,3	536,9	411,8	76.7
Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles	237,5	738,3	497,8	67.4
Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	392,0	607,3	209,9	34.6
Adaptation aux changements climatiques	94,4	195,8	138,9	70.9
Total PNIA	2 046,6	5 730,8	3684,1	64,3

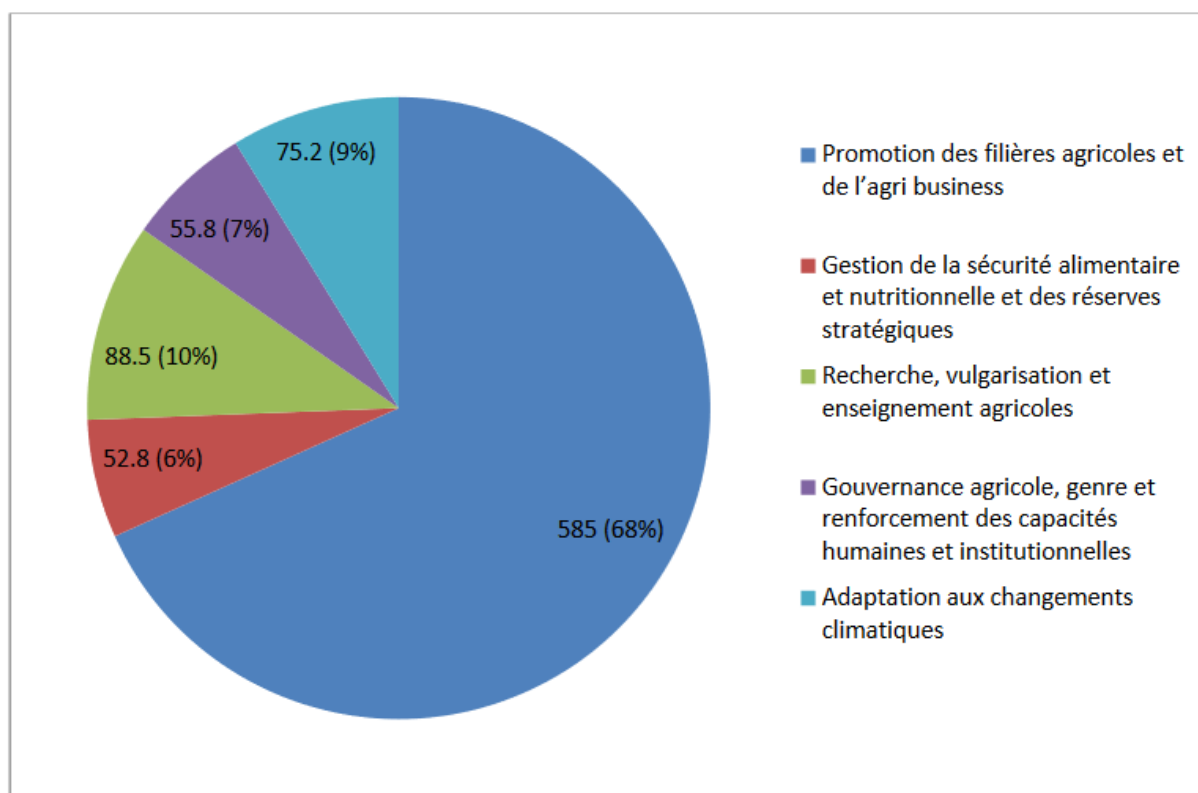


Figure 4. Répartition (en %) des financements acquis par programme du PNIA.

Il est difficile si pas impossible d'analyser les flux financiers des programmes de développement et humanitaires pour des interventions menées par certains acteurs intervenant

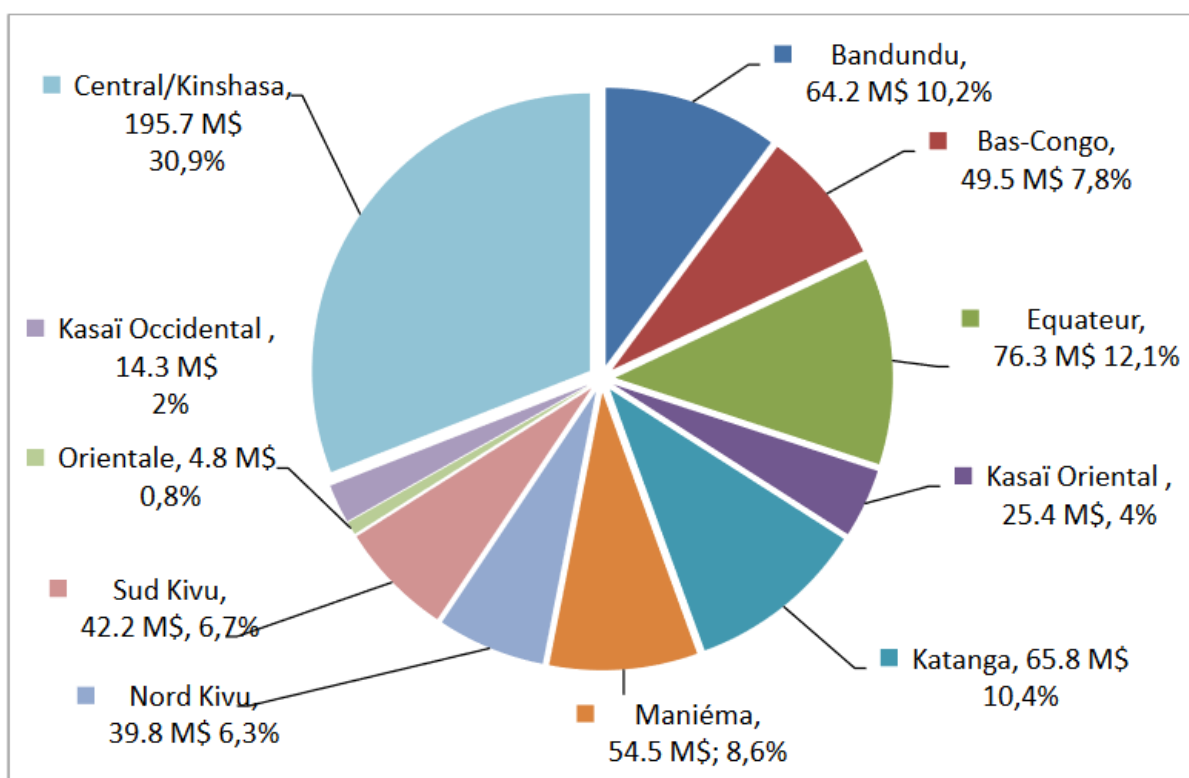


Figure 5. Répartition (en million d'USD et en %) des financements acquis par province.

- **Estimation des coûts de mise en œuvre du PNIA et des PPIA**

La méthodologie utilisée sur le calcul des coûts indicatifs de la mise en œuvre des différents programmes, sous programmes et composantes s'est appuyée (i) sur les simulations d'augmentation de productivités des principales filières⁴ et (ii) sur la budgétisation détaillée de chaque action, à partir des coûts unitaires moyens généralement pratiqués en RDC.

Le coût total du PNIA sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 730,8 millions USD.

La ventilation du coût total par programme se présente comme suit :

- Promotion des filières agricoles et de l'agri business : 3 652,5 millions USD soit 64 %.
- Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques : 536,9 millions USD soit 9 %.
- Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles : 738,3 millions USD soit 13 %.
- Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles : 607,3 millions USD soit 11 %.
- Adaptation aux changements climatiques 195,8 millions USD soit 3%.

Tableau 5. Répartition du coût total (en M de USD) de la mise en œuvre du PNIA par programme

Programmes et composantes du PNIA	Coût (millions \$)
Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business	3652.5
1.1 : Développement des filières végétales	1936.7
1.2 : Développement des filières animales	630.8

<i>1.3 : Développement des filières halieutiques</i>	166.1
<i>1.4 : Création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA)</i>	904.9
<i>1.5 : Normes et contrôle de qualité des produits agricoles</i>	14

<i>Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</i>	536.9
<i>2.1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire</i>	318.2
<i>2. 2: Lutte contre la malnutrition</i>	29
<i>2. 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques</i>	189.7

<i>Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles</i>	738.3
<i>3. 1: Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques</i>	394.5
<i>3. 2: Appui au développement des structures d'appui -conseil et de vulgarisation</i>	143.8
<i>3.3 Appui aux institutions d'enseignement agricole</i>	200

<i>Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>	607.3
<i>4.1: Amélioration de l'environnement politique et législatif pour la promotion du secteur agricole</i>	43.9
<i>4.2 : Poursuite de la réforme du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural renforcement des capacités humaines et matérielles</i>	282.5
<i>4.3 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé</i>	83.5
<i>4. 4 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur agricole et rural</i>	91.6
<i>4.5 : Genre et autonomisation des femmes rurales</i>	105.8

<i>Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques</i>	195.8
<i>5.1 : Mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique</i>	175.8
<i>5.2 : Gestion des risques climatiques</i>	20

Les coûts des Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA), ventilés par province et par programme sont consignés. Il est à noter en particulier pour la province de Kinshasa que les coûts de ses composantes sont combinés avec les coûts estimés au niveau central/national.

Les bases d'estimation des coûts par province ont tenu compte des potentialités de chacune d'elles, de son poids démographique, et de sa contribution au PIB.

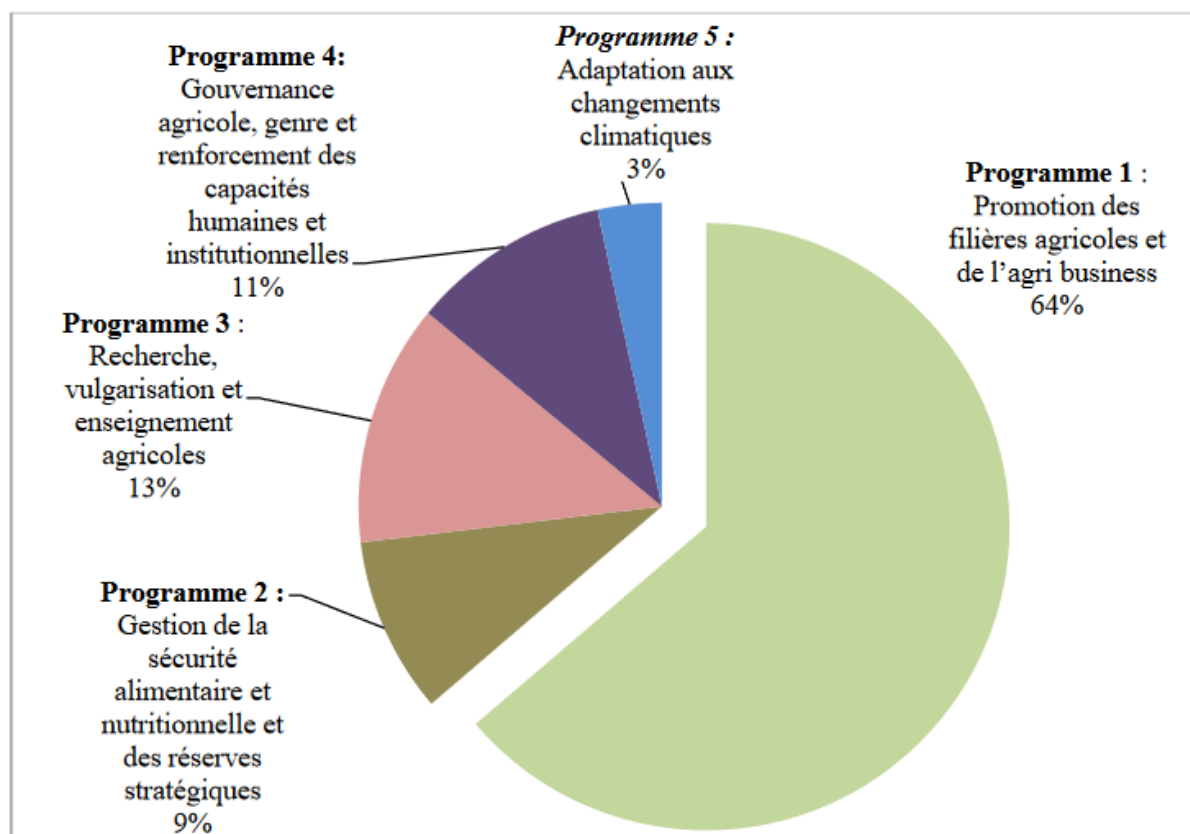


Figure 6. Répartition (en %) du coût de la mise en œuvre des cinq programmes du PNIA.

Au vu des résultats de terrain et de l'analyse des données de l'étude, il y a lieu d'affirmer que la région du Bassin de l'Uélé n'a jamais bénéficié d'un projet ou programme dans le sens de relèvement du secteur d'élevage et booster définitivement le développement économique de la région.

4.5 Évaluation des impacts des interventions de programmes de développement et humanitaires sur les moyens de subsistance et la résilience des communautés

Les moyens de subsistance et la résilience des communautés dans le Bassin de l'Uélé devrait contribuer à la stabilité sécuritaire, à la reconstruction du pays, à la cohésion et à la réconciliation entre les communautés de l'Uélé. C'est un programme qui devrait en principe toucher toutes les communautés, les autochtones et les éleveurs nomades. Les secteurs qui

seraient impactés par ce programme sont : la résilience économique, les activités génératrices de revenu et de participer au développement.

Les programmes de développement et humanitaires sur les moyens de subsistance et la résilience des communautés allait contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat et la redynamisation des services des services l'Etat dans les ETD, etc.

Pour ce qui concerne le cas de la zone d'étude, dans le Bassin de l'Uélé, il est difficile de procéder à l'évaluation des impacts des interventions de programmes de développement et humanitaires lorsque les indicateurs autour de ces interventions sont vérifiables sur le terrain étant donné qu'aucune trace d'intervention n'est perceptible, il est tout à fait logique ne savoir trouver d'éléments à intégrer dans notre tableau tel que dressé pour cette fin.

A partir du calcul des besoins de financement des différents programmes, sous programmes et composantes, il est possible de dégager les besoins de financement additionnels en tenant compte des financements acquis à travers les différents projets et programmes en cours d'exécution. Le gap total de financement pour la période 2013 – 2020 est de 4 873, 5 millions de USD avec une répartition par programme.

Tableau 6. Répartition des besoins additionnels en financement (gaps) par programme du PNIA.

Programme	Financement acquis	Coût	Gaps à rechercher
<i>Promotion des filières agricoles et de l'agri business</i>	621.8	3652.5	3030.7 (83%)
<i>Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</i>	52.8	536.9	484.1 (90.17%)
<i>Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>	69.7	607.3	537.6 (88.5%)
<i>Adaptation aux changements climatiques</i>	24.5	195.8	171.3 (87.5%)
Total PNIA	857,3	5730.8	4873.5 (85%)

4.6 Le rôle et la place des institutions publiques dans la gestion et le pilotage des actions déployées

Les institutions publiques chargées de la gestion du pastoralisme, des mouvements des bétails et de la transhumance sont celles qui s'impliquent naturellement dans la production et le développement de l'Elevage, de la Santé et de la quarantaine animale, des centres de recherches zootechniques et d'autres Directions et Services spécialisés du Ministère de Pêche et Elevage. Les services des autres Ministères tels que le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Développement Rural viennent en appui. Donc, ce seraient ces institutions publiques ci-haut citées qui auraient non seulement la charge de la gestion quotidienne du pastoralisme et de la transhumance en RDC mais aussi et surtout elles devraient piloter les actions déployées dans ce secteur.

La situation socioéconomique de ces dernières années, a eu un impact négatif sur la production et le développement de l'élevage en RDC. Toutes ces institutions publiques citées ci-haut ont été très fortement impactées par la crise qui a touché la République. Depuis les années 1990, les infrastructures de ces institutions publiques de production et développement de l'élevage ont été pillées et détruites à travers tout le pays, ce qui n'a pas permis à ces institutions d'être opérationnelles jusqu'à maintenant. Le Bassin de l'Uélé n'a pas été épargné.

Actuellement, aucun service ne remplit pas ou plus leur rôle. Les quelques chefs de poste vétérinaire s'efforcent de faire un travail peu professionnel, juste pour la forme. Les vétérinaires qui devraient fournir des services de vaccination ou de vente de médicaments aux agro-éleveurs, éleveurs nomades et aux transhumants, semblent ne plus être très présents à leur poste ce qui fait que le rôle qu'ils devraient jouer de contrôle sanitaire des boucheries et des abattoirs en entretenant une bonne collaboration avec les autorités locales dans le cadre de leur mission ne se fait correctement compte tenu de plusieurs difficultés qu'ils rencontrent.

4.7 Interventions clés des institutions techniques (CILSS, CBLT, CEBEVIRAH) dans la zone d'étude

Depuis les indépendances africaines, il existe très peu de dispositions juridiques qui réglementent le mouvement du bétail dont l'objectif d'assurer un meilleur contrôle des déplacements régionaux du bétail dans la sous-région. En 1984, la Décision N°1/94-CEBEVHIRA-018-CE-29²⁰ du 16 mars 1984, autorise la mise en circulation du Passeport pour le bétail et du Certificat international de transhumance en établissant les modalités d'utilisation.

Toujours en 1984, l'Acte N°31/84-UDEAC-413 du 19 décembre 1984, adoptant l'accord relatif à l'harmonisation des législations et réglementations zoo-sanitaires dans l'Union douanière et économique d'Afrique centrale²¹ (UDEAC).

Dans la zone d'étude, non seulement qu'il se pose un problème d'application de ces documents mais les acteurs et intervenants dans le secteur n'en sont près que ou pas au courant pourtant c'est sur ces dispositions que devraient se fonder les principales interventions de ces institutions techniques dans la zone d'étude. Cela fait que cette réglementation soit très peu ou pas appliquée, surtout en RDC où les éleveurs nomades transhumants préfèrent utiliser des sentiers des brousses pour contourner les contrôles qui du reste, ne sont simplistes et formalistes à cause déjà de la porosité des frontières avec la RCA et Sud-Soudan. Ces pratiques expliquent en partie les nombreux conflits liés à la mobilité du bétail provoqués par ces éleveurs étrangers.

Comme c'est mentionné dans les pages précédentes, en RDC, dans la zone d'étude, la région frontalière du Bassin de l'Uélé, aucune institution technique régionale n'y ait été opérationnelle encore moins sur la problématique du pastoralisme, sur les mouvements transfrontaliers des bétails ou sur la transhumance transfrontalière.

²⁰ La coopération sectorielle en Afrique centrale : le cas de la CEBEVIRHA (Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutique

²¹ Etude des dynamiques conflictuelles existants dans les zones transfrontalières de la RCA

4.8 Évaluation du rôle des organisations intergouvernementales (CEDEAO, CEEAC)

L'analyse des littératures autour de la transhumance en Afrique centrale a montré que le rôle des organisations intergouvernementales peut être évalué sur la base de la recommandation du Groupe d'Experts des Nations Unies. En 2017, le Président du Comité du Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé à la CEEAC et à la CIRGL de "considérer la transhumance comme une question de sécurité économique régionale"²². Lors des 45^{ème} et 46^{ème} réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) tenues respectivement à Kigali en décembre 2017 et à Brazzaville en juin 2018, les États membres ont exprimé de sérieuses préoccupations concernant les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, notamment la transhumance et le mercenariat.

À l'issue de ces assises précitées, une recommandation ferme a été orientée à l'endroit de la CEEAC et cela a résolu de l'élaboration d'un projet d'Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière et des questions sécuritaires (Hydraulique pastorale, aires de pâturage, couloir de transhumance, etc.).

Se voulant appuyer les États membres de la CEEAC à valoriser l'élevage transhumant tout en améliorant l'aspect sécuritaire des éleveurs au Tchad, Cameroun et le Nord-Ouest de la RCA. La RDC, zone d'étude n'était pas concernée au départ de ce projet qui consistait essentiellement à élaborer et mettre à la disposition des États membres de la CEEAC une étude sur la transhumance pays et transfrontalière, des concepts et outils des règlements de conflits d'une part, et d'autre part, d'aménager et de contrôler la transhumance dans la zone du projet tout en renforçant les capacités des parties prenantes.

La mise en œuvre de ce projet permettra l'élaboration d'un schéma directeur sur la transhumance pays et transfrontalière dans les États membres de la CEEAC et l'étude sur l'aménagement et le contrôle de la transhumance, par la matérialisation et balisage des couloirs de transhumance et des pistes de convoyage de bétail, l'aménagement de sites pastoraux en vue d'une gestion holistique des parcours, l'appui à la gestion des questions sécuritaires par la Construction et l'équipement des postes de contrôle et de surveillance frontalier et l'identification des besoins d'investissements en matière d'hydraulique pastorale. Les résultats attendus de ce travail permettront une gestion concertée des pistes et couloirs de transhumance et une politique spécifique de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de cette action.

L'un des projets de la CEEAC consiste à l'élaboration et mise en œuvre de plans de développement de l'hydraulique pastorale. Ce projet a pour objectif d'améliorer la situation de l'abreuvement du cheptel dans les couloirs transfrontaliers, en accroissant le nombre de points d'eau pastoraux et en renforçant les capacités des services techniques concernés ainsi que des parties prenantes en RDC, en RCA, au Cameroun, au Tchad, et nord de l'Angola. Le projet vise

²² Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale

à appuyer, aux plans techniques, institutionnel et légal, chaque état concerné dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan de développement d'hydraulique pastorale.

Pour le développement de l'hydraulique pastorale, ces mesures qui visent la densification des ouvrages d'hydraulique pastorale selon les besoins en eau des cheptels tout en tenant compte des capacités de charge de pâturage naturelles, le renforcement du cadre légal et réglementaire des pays par la prise en compte de dispositions relatives à l'organisation et le développement de l'hydraulique pastorale (les lois sur l'eau de certains pays n'abordent pas ces questions : cas de la RDC, Congo-Brazzaville, de la RCA et du Cameroun), le renforcement des capacités opérationnelles des services techniques responsables de l'hydraulique pastorale et la réorganisation du cadre institutionnel par la clarification des attributions des différents services concernés par l'aménagement et la gestion des ressources pastorales, et l'élaboration de plan de développement d'hydraulique pastorale²³.

Le PNIA traduit également la volonté de la RDC de développer les complémentarités avec les pays limitrophes en fonction de ses avantages comparatifs et des principes de subsidiarité, de complémentarité, de proportionnalité, de partenariat et de concertation. Cette nécessité de mieux prendre en compte l'intégration et les liens avec les Politiques régionales (COMESA, CEEAC et SADC) a été largement soulignée dans la revue du NEPAD.

Le COMESA est chargé de coordonner la mise en œuvre du PDDAA en Afrique Orientale et Australe ; il a adopté une approche régionale de la sécurité alimentaire qui favorise le développement des infrastructures et des politiques harmonisées qui permettront la libre circulation des denrées alimentaires des régions excédentaires vers les zones déficitaires principalement menée par des incitations de prix. Ainsi, le Pacte régional du COMESA se concentrera sur les investissements régionaux stratégiques que les pays, agissant seul, ne peuvent atteindre. Les stratégies régionales de mise en œuvre du PDDAA se concentreront davantage sur la promotion de la participation du secteur privé dans l'investissement agricole, y compris les partenariats public privé (PPP).

La Politique Agricole Commune (PAC) de la CEEAC s'inscrit dans la perspective d'une agriculture familiale moderne et la promotion des entreprises agricoles privées, fondées sur des systèmes d'exploitation respectueux des valeurs humaines et de l'environnement, productifs et compétitifs, garants de la sécurité alimentaire et des revenus décents pour les actifs, tout en contribuant au développement économique et social des Etats membres. L'Objectif général de la PAC est de contribuer de manière substantielle et durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, à l'accroissement des exportations et des revenus, à la réduction de la pauvreté des populations rurales dans les Etats membres.

5 CONCLUSIONS

L'étude de la cartographie des actions et initiatives concourant à la prévention et résolution des conflits liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles dans le Bassin de l'Uélé, en RDC a été réalisé dans les provinces du Bas – Uélé et du Haut – Uélé. L'analyse documentaire, suivie des entretiens avec les parties prenantes, la diffusion d'un questionnaire auprès des acteurs opérationnels, une mission de terrain pour rencontrer partenaires opérationnels, autorités

²³ Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale

politiques et populations locales de la région d'interventions ont permis de faire une analyse soutenue et de formuler quelques orientations spécifiques.

L'analyse des données et résultats d'étude ont révélé que la plupart des conflits qui opposent les agriculteurs aux éleveurs autochtones, les agriculteurs aux éleveurs étrangers, les communautés et les groupes armés, les communautés et les éleveurs locaux et ou étrangers, les autorités locales et les groupes armés, les autorités locales et les localités frontalières, les communautés locales aux éleveurs nomades transhumants, les autorités locales aux communautés locales et les leaders communautaires aux éleveurs nomades transhumants populations, sont basés sur la gestion des ressources naturelles. C'est pourquoi, le partage des ressources a été identifié comme source réelle des conflits.

C'est pour cette raison que cette étude s'est attelée à l'identification de la typologie des conflits, à l'analyse des institutions en charge de la gestion des conflits au niveau local, provincial et national, à l'analyse et à la présentation des interventions humanitaires et de développement, à l'analyse des flux financiers des programmes de développement et humanitaires, à l'évaluation des impacts des interventions de programmes de développement et humanitaires sur les moyens de subsistance et de résilience communautaire et à l'analyse du rôle et de la place des institutions publiques dans la gestion et le pilotage des actions déployées dans le Bas – Uélé et le Haut – Uélé tout en faisant une lecture générale de la RDC, notamment sur le Plan National d'Investissements Agricole (PNIA).

La situation qu'a connu cette région du Bassin de l'Uélé n'a pas permis à ce que des projets et initiatives soient entrepris en faveur de la région et des communautés. Les programmes de développement et humanitaires sur les moyens de subsistance et la résilience communautaire notamment la restauration de l'autorité de l'Etat, la redynamisation des services spécialisés des ETD, la relance économique, le désenclavement, l'eau, l'assainissement, l'agriculture et développement rural. L'absence criante dans la mise en œuvre des actions et des interventions humanitaires et de développement, le manque ou l'inexistence d'infrastructures de l'élevage et l'inadéquation de la politique nationale permettant le bon fonctionnement de la transhumance, l'impraticabilité des routes, l'insécurité, etc. n'ont pas permis que les actions et interventions humanitaires et de développement soient envisagées.

L'absence de l'autorité de l'Etat, comme cause majeure et sa faiblesse dans la définition et la mise en place des politiques adéquates, n'ont pas permis à ce que les institutions publiques jouent un quelconque rôle ni dans la gestion ni dans le pilotage, car aucune action n'a été déployée dans la zone d'étude, dans le contexte d'insuffisance des ressources et d'accroissement des besoins.

Il sera question d'harmoniser l'ensemble des futures interventions dans le secteur agricole et rural en tenant compte de dimension sécurité et stabilité, paix et gestion des conflits, gouvernance et restauration de l'autorité de l'Etat ainsi que la dimension genre et réchauffement climatique en vue d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé dans cette épineuse question de partage des ressources naturelles.

Toutes les nouvelles interventions devront devraient tenir en compte toutes ces dimensions pour se vouloir contribuer à atteindre les objectifs sectoriels de et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté

alimentaire du pays, en général et de la région du Bassin de l'Uélé. Cela permettra de disposer de cadres d'intervention plus sécurisants, indispensables aux intervenants (et/ou aux interventions) et acteurs (et/ou actions) du développement.

6 RECOMMANDATIONS

L'analyse des données de cette étude a démontré qu'il est possible de mettre en place une stratégie rétablisse contact et améliore les relations entre les agriculteurs et éleveurs nomades en mettant en place et en érigeant des infrastructures capables de gestion concertée de la du pastoralisme et de la transhumance dans cette zone frontalière et promouvoir et assurer la gestion commune de la sécurité de la zone de transhumance et appuyer tous les services sociaux de base. Pour ce faire, il paraît impérieux de :

6.1 Politiques

- Elaborer et vulgariser un code pastoral au niveau de chaque pays et créer les conditions de leur harmonisation (harmonisation des positions sur la question de la transhumance transfrontalière RDC – RCA – Soudan) ;
- Faire un état des lieux de la transhumance au niveau de chaque pays et au niveau sous régional pour identifier les difficultés rencontrées par les transhumants (acteurs de la société civile et les services d'élevage) ;
- Mener les actions de plaidoyer au niveau des organisations d'intégration régionales (CEEAC, CEMAC, COMIFAC, etc.) et dans les pays en vue de conforter l'harmonisation d'un cadre réglementaire de l'exercice de la transhumance transfrontalière ;
- Relancer ou redynamiser les réunions au niveau de chaque pays ;
- Réinstaurer les réunions tripartites de concertation périodiques entre les différents acteurs. (Cadre pour la gestion concertée et durable de la transhumance transfrontalière).

6.2 Institutionnelles

- Implanter les institutions régionales et renforcer leur présence dans le Bassin de l'Uélé ;
- Assurer une large diffusion de la réglementation de la sous-région sur la transhumance afin que tous les acteurs et transhumants soient largement informés de son contenu ;
- Renforcer les capacités des acteurs (OSC, Services techniques et spécialisés, ...) afin qu'ils facilitent la transhumance au profit de développement ;
- Identifier les éleveurs transhumants qui ne sont pas de la sous-région et définir leur statut
- Redynamiser et Renforcer les structures sous régionales dans la région de l'Uélé.

6.3 Programmatiques et techniques

- Réaliser des aménagements pastoraux (balisage des couloirs de passage et d'aires de pâturages, la restauration et l'aménagement des espaces pastoraux, la construction de parcs de vaccination, de points d'eau etc.) pour faciliter la mobilité pastorale ;
- Planifier et piloter des projets d'intérêts nationaux, sous – régionaux et régionaux.

6.4 Gestion

- Développer des organismes adaptés devant veiller à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagements ;
- Structurer les plateformes locales, transfrontalières et nationales en lien avec les transhumances qui pourront porter les aspirations des acteurs et les accompagner dans la mise en œuvre de ces aspirations ;
- Renforcer les capacités des acteurs institutionnels en matière de gestion de la transhumance pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration des politiques.

6.5 Sécuritaire

- Renforcer le dispositif de contrôle des armes à feu lors de la transhumance ;
- Coordination entre les Ministères de l'Intérieur, de la Défense, de l'Environnement, de l'Agriculture, du Développement rural et les Ministères de l'Elevage des pays concernés pour l'accueil et la sécurité des transhumants ;
- Mettre sur pieds un dispositif chaque pays pour sensibiliser les éleveurs transhumants sur la détention illégale des armes ;
- Contrôler les points entrées et sorties des couloirs de transhumance.

6.6 Stratégiques

- La transhumance transfrontalière contribue aux économies nationales et à l'intégration régionale en Afrique centrale ;
- Urgence de prévenir et répondre aux problèmes sécuritaires liés à la transhumance, afin d'éviter des collusions avec des menaces sécuritaires globales telles que : l'extrémisme violent, terrorisme, criminalité organisée, etc...
- Besoin d'associer pleinement les communautés concernées à toutes initiatives autour des enjeux sécuritaires liés à la transhumance ;
- Besoin d'intégrer la dimension genre, le changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Renforcement de la coopération bilatérale, régionale et inter-régionale ;
- Développer un programme de construction des infrastructures de l'Elevage et de la santé animale pour améliorer la transhumance en RDC en général et dans le Bassin de l'Uélé en particulier.

7 BIBLIOGRAPHIE

BOTOKO M'PONGO DANIEL et TIZA IPAINGBA EDOUARD, Du statut des Mbororo en RDC : enjeux et perspectives, Juillet 2021, 17p ;

IBANDA KABAKA PAULIN, Introduction au droit congolais de l'élevage, Mai 2022, 33p ;

SFCG, Pastoralisme et Conflits : outils de prévention et d'évaluation dans la région soudano-sahélienne, Août 2021, 125p ;

USONGO LÉONARD (Cameroun Wildlife Conservation Society, CWCS) MOUSSA Baschirou (Communauté Economique pour les Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC), 2021, Dynamique et Impacts de la Transhumance et du Néo-Pastoralisme sur la Biodiversité, les Communautés locales et la Sécurité : Bassin du Congo 92 p ;

CILSS, Du Pastoralisme Et de la Transhumance Au Sahel et en Afrique de l'Ouest Bulletin trimestriel d'information et de diffusion des innovations sur le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et en Afrique de l'Ouest, N°02 (Janvier-Février-Mars) 2020, 24p

AGENONGA CHOBER ADOLPHE, dynamiques du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière en RDC, Décembre 2020,

OUSMAN MAHAMAT SALEH Y, 2019, Etude en vue de l'élaboration d'une réglementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière dans l'espace CEEAC ;

UA, Protocole au traité instituant la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, Janvier 2018, 21p

ACTED, Evaluation du pastoralisme et de la transhumance dans le sud-est de la RCA, Mars 2016 – Février 2018, 79 p ;

MBANGAMA MOKE GRACE, Pastoralisme et Transhumance en RDC : Etat des lieux, MINAGRI, novembre 2017, 8p

AGENONGA CHOBER ADOLPHE, l'Armée de Résistance du Seigneur et les menaces transfrontalières : des réponses sécuritaires régionales insuffisantes et trop peu coordonnées : note d'analyse politique, Juillet 2016, 17p

CORAF/WECARD, Un cadre juridique adapté et harmonisé pour une transhumance transfrontalière durable dans l'espace CEDEAO, Avril 2015, 13p ;

CORAF/WECARD, Approche multi-acteurs pour une gestion apaisée de la transhumance transfrontalière en Afrique de l'ouest, Avril 2015, 11p

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme, Rapport Afrique N°215 | 1er avril 2014, 40p

ANKOGUI-MPOKO G.F. et al, 2009. Insécurité et mouvements du bétail en Afrique centrale ;

8 ANNEXES

• Plan National d'Investissement Agricole (PNIA)

Au niveau national, il est important de mentionner qu'en 2013, le gouvernement congolais, comme principal acteur, avait mis en place un Plan National d'Investissement Agricole, un programme qui allait de 2013 en 2020, lorsque le MINPE n'était pas encore créé. Ce PNIA a été mis en place dans le contexte où la RDC venait d'adhérer au Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (NEPAD).

La RDC a adhéré dès le mois de février 2001 au processus de développement agricole initié par le Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (NEPAD) en adoptant au Caire, en Egypte, la résolution sur les étapes clés à mettre en œuvre dans le domaine agricole. Le Pays a ensuite approuvé en juin 2002 à Rome, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), avant de signer, en juillet 2003, à Maputo, l'accord qui engage les pays membres à consacrer au moins 10% de leurs budgets nationaux aux investissements agricoles. Le PDDAA n'est pas un ensemble de programmes supranationaux à mettre en œuvre par les pays pris individuellement, mais plutôt un cadre commun, reflété à travers un ensemble de principes clés et d'objectifs définis par les Chefs d'Etats et de Gouvernements. Il s'articule autour de quatre piliers fondamentaux et un pilier transversal:

1. l'extension des superficies sous gestion durable des terres et des systèmes fiables de contrôle de l'eau ;
2. l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés ;
3. l'accroissement de l'offre alimentaire, la réduction de la famine et l'amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires ;
4. l'amélioration de la recherche agronomique, ainsi que la diffusion des technologies appropriées, et
5. le renforcement des capacités à tous les niveaux des piliers fondamentaux tant au niveau national que provincial.

Le PDDAA est un cadre de travail stratégique de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs visant à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques facilitant l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel, afin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies agricoles.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'OMD (actuellement ODD), à savoir la réduction de pauvreté de moitié d'ici 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6%

et une allocation du budget national d'au moins 10% au secteur agricole. Pour atteindre ces objectifs, le PDDAA mise sur l'exploitation des complémentarités régionales afin de stimuler la croissance, d'adopter les principes d'efficacité politique, de dialogue, de revue et de responsabilité mutuelle. Il s'agit également de renforcer et d'élargir les partenariats et les alliances entre les producteurs, les agro-industriels et la Société Civile. L'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent la mise en place des outils de connaissance en appui à :

- (i) la conception des programmes basée sur des données fiables et orientée vers la recherche de résultats,
- (ii) la pratique d'une approche inclusive de revue et de dialogue au sein et entre pays et
- (iii) la coordination et le plaidoyer aux niveaux régional et continental.

Le PDDAA englobe plusieurs disciplines, secteurs et acteurs publics et privés qui sont parties prenantes dans la coordination et pilotage de cette initiative sous la direction de l'agence du NEPAD et des Communautés Economiques Régionales (CER).

C'est pour répondre à cette exigence de culture de résultats que la RDC a procédé au lancement officiel du PDDAA les 07 et 08 juin 2010 à Kinshasa avec l'appui du COMESA (Marché Commun des Etats d'Afrique de l'Est et Australe). Cet atelier de lancement a été l'occasion de sensibiliser les différentes parties prenantes intervenant dans le secteur agricole sur l'agenda du PDDAA. A l'issue de ces deux jours d'atelier, une feuille de route a été adoptée afin de programmer les étapes essentielles à la mise en œuvre du processus, notamment (i) la désignation officielle des membres de l'Equipe-Pays, (ii) la revue des politiques agricoles en termes de stratégies et de performance, (iii) l'analyse des options stratégiques de financement et de développement du secteur agricole et (iv) l'organisation de la Table Ronde pour la signature de la Charte de la RDC pour le PDDAA.

La relance du secteur agricole, à laquelle la mise en œuvre du PNIA devrait contribuer, faisait partie de la stratégie de « Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ». Cette stratégie fait référence aux politiques de production des richesses et de développement des infrastructures de soutien aux activités de production ainsi que celles liées à leur redynamisation. La stratégie propose également des politiques commerciales et de promotion de l'emploi. Cette stratégie devrait être ainsi appuyée par une politique de croissance visant la définition du potentiel des filières de production, la détermination des voies et moyens susceptibles de faciliter l'accès aux marchés et aux filières de production, ainsi que la réalisation des études de faisabilité sur la création et la localisation de nouveaux pôles. La réussite de la mise en œuvre de ces politiques repose sur le renforcement de la gouvernance dans un contexte affirmé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif global visé par la mise en œuvre de la Note de Politique Agricole élaborée en novembre 2009 était de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire. Cet objectif est aussi conforme au premier Objectif du Millénaire pour le Développement. Les autorités visent ainsi un développement agricole durable, susceptible de sauvegarder le patrimoine productif, lequel constitue le socle de la relance de l'économie nationale. A cet égard, les objectifs spécifiques suivants sont visés: (i) améliorer l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des

productions agricoles, (ii) améliorer la productivité du secteur agricole: production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage; (iii) promouvoir des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole et (iv) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production. La vision du Gouvernement consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays. Cette vision se matérialise à travers la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) adoptée en avril 2010 qui se décline comme suit : (i) améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales, (ii) développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale, (iii) renforcer la gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines et, (iv) organiser le monde rural en structures auto gérées et assurer le financement du secteur.

Le secteur agricole congolais est confronté à de nombreuses contraintes d'ordre technique, économique et institutionnel, qui entravent son développement depuis plus d'une décennie. Le secteur possède néanmoins un potentiel considérable et offre des opportunités tout à fait remarquables, notamment:

- (i) des conditions climatiques et écologiques très favorables aux activités agricoles ;
- (ii) (ii) une grande disponibilité en terres agricoles avec environ 75 000 000 d'hectares;
- (iii) (iii) un marché potentiel de plus de 100 millions d'habitants en considérant les régions urbaines du pays et les pays voisins;
- (iv) (iv) un mouvement associatif en émergence et en expansion dans l'ensemble du pays; et
- (v) (v) un regain d'intérêt manifesté par les autorités congolaises et ses partenaires pour le secteur agricole et rural.

Cependant, avec un taux de 71,34% pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté en RDC reste très élevée en comparaison à celle des autres pays de l'Afrique centrale. Dans le même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans et 13% d'entre eux souffrent de la malnutrition aiguë globale. L'insuffisance pondérale, quant à elle touche près d'un enfant sur quatre.

Les grands défis à relever par la Nation en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population rurale à l'horizon 2020, consistent à :

- Sécuriser et moderniser les systèmes de production agricole pour améliorer durablement la productivité des filières, par un meilleur accès aux facteurs de production, aux marchés et par l'amélioration de l'environnement juridique et de la gouvernance ;
- Vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; et

- Mobiliser des investissements conséquents, publics et privés, pour permettre à tous les acteurs du secteur agricole de jouer pleinement leurs rôles dans la modernisation du pays.

Les différentes analyses économiques concernant les options stratégiques de croissance agricole et de réduction de la pauvreté permettent d'établir trois constats majeurs :

- A. En plus de sa contribution directe à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'accroissement du secteur agricole est plus efficace en matière de réduction de la pauvreté que l'accroissement dans les secteurs non-agricoles.
- B. Compte tenu de la structure du PIB agricole par sous-secteur, la croissance du sous-secteur vivrier est plus efficace dans la réduction de la pauvreté que les autres sous-secteurs pris individuellement. Toutefois, les stratégies sous-sectorielles seront moins efficaces qu'une stratégie impliquant tout le secteur.
- C. Une croissance additionnelle à la fois dans le secteur agricole et dans les secteurs non-agricoles aura un impact plus marqué sur la réduction de la pauvreté et les femmes en seront les principales bénéficiaires.

Ces constats démontrent donc que des stratégies isolées seraient peu efficaces pour atteindre les objectifs de développement prioritaires, qui sont la ***réduction de la pauvreté***, le renforcement de la ***sécurité alimentaire et nutritionnelle*** et la ***génération d'emplois et de revenus***.

Seule une stratégie globale orientée sur la croissance des secteurs agricoles et non-agricoles, s'appuyant sur le développement des chaînes de valeur au sein de chaque filière, est susceptible de réaliser les résultats escomptés d'ici l'horizon 2020. C'est la raison pour laquelle le PNIA est de portée globale et les programmes qui en découlent sont en interrelation et convergent tous vers le même objectif.

Il couvre tous les sous-secteurs des productions végétales, animales et halieutiques et est conçu sur l'approche de développement des chaînes de valeurs. Le PNIA prend en compte les aspects relatifs au développement de l'agribusiness, à la transformation, à la mise en marché et à l'accès durable aux ressources productives. Il prend également en considération la sécurité alimentaire sous l'angle de la disponibilité des produits alimentaires, de l'accessibilité aux denrées et de leur utilisation suivant les normes nutritionnelles requises.

Le PNIA intègre aussi la fluidité des échanges, à travers ***l'amélioration des conditions de transport***, la ***facilitation de l'accès au crédit rural*** et le ***renforcement de la sécurisation foncière***.

Les garanties de succès seront assurées par la prise en compte des questions transversales comme le renforcement institutionnel des acteurs publics, privés et de la société civile, l'amélioration de la gouvernance ainsi que la recherche et le conseil-agricole. Le PNIA intègre dans les programmes les principes clés de la dimension genre, environnementale et sociale, pour assurer une utilisation durable et équitable des ressources du pays.

Enfin, les spécificités provinciales seront prises en considération et le PNIA sera décliné sous forme de Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA), par les différents acteurs provinciaux.

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 - 2020). Il fédère l'ensemble des programmes et projets en cours et en perspective dans le secteur.

Il avait pour objectif global de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus.

Plus spécifiquement, cinq grands axes prioritaires ont été identifiés :

- Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur ;
- Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques ;
- Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs et améliorer le niveau de compétence professionnelle des différents acteurs ; et
- Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques.

Pour répondre directement à ces grandes orientations, le Plan National d'Investissement Agricole est structuré en cinq programmes, répondant aux cinq axes prioritaires du secteur, et est développé à travers 18 sous-programmes et 66 composantes.

L'approche stratégique pour la mise en œuvre du PNIA était basée sur un certain nombre de principes d'intervention :

- (i) L'inclusion et la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés impliqués dans le développement agricole et rural ;
- (ii) La valorisation des avantages comparatifs de chaque province à travers la mise en œuvre des Plans Provinciaux d'Investissement Agricole, dont le développement sera de la responsabilité des autorités provinciales ;
- (iii) La création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) dans le but de dynamiser les différentes filières ;
- (iv) La prise en compte systématique des aspects du genre et de la bonne gouvernance à travers toutes les interventions envisagées ;

- (v) Le renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés afin de leur permettre de remplir leurs missions de service public et d'opérateurs économiques ;
- (vi) Le développement de la productivité agricole dans une logique de développement durable, respectueuse des contraintes environnementales et sociales.

Le Plan National d'Investissement Agricole est structuré en cinq programmes, répondant aux cinq grands axes prioritaires du secteur, et est développé à travers 18 sous-programmes et 66 composantes

Tableau 8 : Architecture générale du PNIA de la RDC.

Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business	
Sous-programme	Composante
1.1 : Développement des filières végétales	1.1.1 : Appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution de semences, matériel végétal certifiés et autres intrants
	1.1.2 : Promotion de la traction animale et de la motorisation
	1.1.3 : Appui à la mobilisation et à la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture
	1.1.4 : Réduction des pertes post récolte et mise en place des infrastructures de séchage et de stockage
	1.1.5 : Promotion des systèmes de transformation des céréales, du manioc et autres tubercules et des produits d'horticulture
	1.1.6 : Promotion de petites unités de transformation agro-alimentaires
	1.1.7 : Ouverture et réhabilitation, et entretien des voies de desserte agricole
	1.1.8 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché
1.2 : Développement des filières animales	1.2.1 : Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage par l'approvisionnement en intrants vétérinaires et d'élevage et par l'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et de l'habitat
	1.2.2 : Promotion des fermes modernes d'élevage bovin, ovin, caprin, porcin et avicole
	1.2.3 : Diversification des productions (cuniculiculture et apiculture) et promotion des élevages non conventionnels
	1.2.4 : Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux

	1.2.5 : Réhabilitation et construction d'abattoirs et aires d'abattage
	1.2.6 : Transformation, conservation et stockage des produits d'élevage
	1.2.7 : Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché
1.3 : Développement des filières halieutiques	1.3.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale (équipements de capture, sécurisation, études, protection des zones de frayères etc.)
	1.3.2 : Promotion de l'aquaculture (centres d'alevinage, étangs piscicoles, intrants)
	1.3.3 : Surveillance et gestion concertée des plans d'eau
	1.3.4 : Modernisation des équipements et infrastructures de transformation, de conservation et de mise en marché
1.4 : Création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA)	1.4.1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiés (ZAAP) et des parcs agroindustriels
	1.4.2 : Appui à l'installation des professionnels de l'agriculture
	1.4.3 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées
	1.4.4: Appui à l'émergence des institutions financières spécialisées au niveau de la production (Micro finance – coopératives financières – agricoles, banques agricoles)
1.5 : Normes et contrôle de qualité des produits agricoles	1.5.1 : Définition des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec les textes sous régionaux et internationaux (codex alimentarius etc.)
	1.5 2 : Processus de labellisation et de certification
	1.5.3 : Inspection des intrants et des produits agricoles
Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques	
Sous-programme	Composante
2.1 : Mise en place et renforcement d'un système d'information et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire	2.1.1 : Mise en place d'un système d'information sur les marchés
	2.1.2 : Mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et de prévention des risques climatiques
2. 2: Lutte contre la malnutrition	2.2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé

	2.2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition
2. 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	2.3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité
	2.3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence avec les besoins réels
	2.3.3 : Organisation des réserves stratégiques
Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles	
Sous-programme	Composante
3. 1: Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques	3.1.1 : Renforcement des structures de recherche
	3.1.2 : Gestion des connaissances
	3.1.3 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques
	3.1.4 : Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols
	3.1.5 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo sanitaire
	3.1.6 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques
3. 2: Appui au développement des structures d'appui - conseil et de vulgarisation	3.2.1 : Renforcement des structures publiques et des organisations de la société civile d'appui-conseil
	3.2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques
3.3 Appui aux institutions d'enseignement agricole	3.3.1 : Renforcement des institutions de l'enseignement secondaire agricole
	3.3.2 : Renforcement des instituts supérieurs agricoles et de développement rural
	3.3.3 : Renforcement des institutions universitaires agricoles et vétérinaires
Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	
Sous-programme	Composante
4.1: Amélioration de l'environnement politique et législatif	4.1.1 : Formulation de la Politique de Développement Agricole
	4.1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique

pour la promotion du secteur	
4.2 : Poursuite de la réforme du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural	4.2.1 : Amélioration du cadre organisationnel du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural
	4.2.2 : Construction, réhabilitation et équipement des institutions publiques agricoles au plan national et provincial
	4.2.3 : Renforcement des capacités technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
4.3 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé	4.3.1 Appui à la structuration des producteurs à la base et renforcement des capacités organisationnelles des organisations paysannes (OP) au niveau local, provincial et national et des PME/PMEA
	4.3.2 Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations paysannes
	4.3.3 : Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs etc.)
	4.3.4 : Renforcement des capacités de conservation et de la transformation des produits agricoles
	4.3.5 : Renforcement des capacités commerciales des producteurs agricoles
4.4 : Renforcement des capacités des structures de coordination, de suivi et de contrôle du secteur agricole et rural	4.4.1 : Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi
	4.4.2 : Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services
	4.4.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole
	4.4.4 : Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion des statistiques agricoles
	4.4.5. Appui aux plates-formes de concertation au niveau national, provincial, territorial et sectoriel
4.5 : Genre et autonomisation des femmes rurales	4.5.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales
	4.5.2 : Renforcement des capacités économiques des organisations des femmes rurales
Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques	

<i>Sous-programme</i>	<i>Composante</i>
5.1 : Mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	5.1.1 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)
	5.1.2 : Appui à la mise en place de systèmes agroforestiers plus résilients
	5.1.3 : Aménagements des bassins versants et mise en place des mesures anti érosives
	5.1.4 : Mesures d'accompagnement du processus REDD
5.2 : Gestion des risques climatiques	5.2.1 : Renforcement des centres agro météorologiques
	5.2.2 : Mise en place des mécanismes de surveillance et de prévention des risques climatiques

Dans sa mise en œuvre, le PNIA reposait sur le principe d'une complémentarité interne entre ses différents programmes et d'une cohérence externe avec les piliers du PDDAA et du DSCR, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les différentes politiques sectorielles. Le PNIA s'intègre dans les Politiques Agricoles Communes régionales et leurs processus de planification stratégique.

Il constitue une déclinaison du deuxième pilier de la stratégie pays de réduction de la pauvreté (DSCR) « Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi » et contribue directement à l'OMD qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Plus spécifiquement, le PNIA s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la Note de Politique Agricole du Gouvernement de novembre 2009 et de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) adoptée en avril 2010. Il constituera le cadre de planification stratégique et le plan d'action de la future Politique Agricole Nationale.

Tableau 8. Liens entre les piliers du DSCR 2, du PDDAA et les axes prioritaires du PNIA

<i>Piliers du DSCR 2</i>	<i>Piliers du PDDAA</i>	<i>Axes prioritaires du PNIA</i>
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques	Pilier I : Extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau	Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la	Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et	Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business

croissance et promouvoir l'emploi	des capacités commerciales des marchés	
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	Pilier III : Accroissement de l'offre alimentaire, réduction de la famine et amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires	Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	Pilier IV : Amélioration de la recherche agronomique et diffusion des technologies appropriées	Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles
Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi	Pilier V : Renforcement des capacités et questions liées au genre	Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles

Le coût total du PNIA sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 730,8 millions d'US\$.

Les montants requis pour la mise en œuvre du PNIA au cours de huit prochaines années peuvent paraître importants ; il convient cependant de souligner que le PNIA de la RDC reste dans des proportions inférieures à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne si l'on tient compte de la population du pays (plus de 80 millions d'habitants à l'horizon 2020).

La dépense annuelle moyenne est seulement de 8,2 US\$ par habitant, ce qui reste modeste par rapport aux enjeux en termes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition dans le pays le plus peuplé d'Afrique centrale.

Il convient également de noter que le volume total de financement additionnel (près de 460 millions d'USD par an) reste dans des proportions réalistes en matière de capacités de consommation budgétaire.

Pendant cette période, le dispositif de coordination de PNIA a été constitué des organes suivants :

- **Le Comité de Pilotage (CP)**, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il comprendra tous les Ministères impliqués dans l'exécution du PNIA, à savoir : (i) l'Agriculture et le Développement Rural ; (ii) l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ; (iii) l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique ; (iv) le Genre, Famille et Enfant ; (v) l'Économie et Commerce ; (vi) les Finances ; (vii) le Budget ; (viii) l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction ; (ix) l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises ; (x) la Santé Publique ; et (xi) les Affaires Foncières. Le Chef de file des

PTF, ainsi que les Présidents des faîtières des Organisations Paysannes siégeront également dans le Comité de Pilotage.

Le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage, assuré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

- **Le Comité Technique (CT) du PNIA** était l'instance technique du Comité de Pilotage et sera coprésidé par les Secrétaires Généraux de l'Agriculture, Pêche et Élevage et du Développement Rural. Pour la bonne exécution de ses missions, le CT sera renforcé par un Secrétariat Technique présidé par les Directions d'Etudes et Planification de l'Agriculture, Pêche et Elevage et du Développement Rural.
- **Les Comités Provinciaux de Pilotage (CPP)** auront une mission générale d'orientation stratégique et de pilotage technique des Plans Provinciaux d'Investissement Agricoles (PPIA), sous l'autorité du Ministre Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural. Les Conseils Consultatifs Provinciaux et les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) seront mis à contribution pour fournir toutes les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des programmes et projets issus des PPIA.

En ce qui concerne le dispositif de mise en œuvre, la maîtrise d'ouvrage générale de l'ensemble du PNIA relève du Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural tandis les Secrétariats Généraux des Ministères impliqués assurent la coordination générale des différents programmes.

Au niveau des sous-programmes et composantes, deux grands types de fonctions (planification et mise en œuvre) ont été définis pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Ces fonctions seront assumées par les différents services en cohérence avec leurs attributions, et en respectant le principe de base de la recherche de l'efficacité, à travers la séparation et la complémentarité des rôles.

La mise en œuvre des activités prévues par le PNIA relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes, sous programmes et composantes.

Dans un contexte d'insuffisance des ressources face à l'accroissement des besoins, il s'agira d'harmoniser l'ensemble des futures interventions dans le secteur agricole et rural en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé.

Sur le plan opérationnel, cette harmonisation sera obtenue par l'alignement de tout nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNIA. Toutes les nouvelles interventions contribueront ainsi à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté alimentaire du pays.

Cette démarche suppose l'utilisation d'un cadre logique normalisé de manière à ce que chaque projet soit une déclinaison thématique et/ou géographique du PNIA et afin de réduire la dispersion des différentes formes d'intervention. Les indicateurs utilisés pour la formulation des interventions devront également être analogues à ceux mentionnés dans le PNIA.

Le choix des modalités et des mécanismes de financement devra être soigneusement évalué. Dans un premier temps, l'alignement sur les priorités nationales telles que définies dans le PNIA doit primer sur l'alignement sur les procédures nationales ; la principale modalité de mise en œuvre des actions pré identifiées dans les composantes du PNIA sera donc une approche projet. La gestion des financements entrant dans le cadre de projets restera spécifique aux procédures de chaque partenaire. Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre, des objectifs poursuivis ou des modes de financement sera systématiquement développée.

Cette approche permettra de disposer de cadres d'intervention de plus en plus sécurisants, indispensables aux partenaires avant de pouvoir envisager l'adoption de modalités communes de financement.

La mise en œuvre d'une aide budgétaire ne pourra être envisagée que progressivement et dépendra, notamment, de la capacité de gestion de la chaîne de dépenses publiques. Par ailleurs, sur le plan budgétaire, le Plan National d'Investissement Agricole 2013 - 2020 permettra le cadrage des dépenses à moyen terme afin de donner aux programmes inscrits dans le PNIA une visibilité dans la durée.

Le suivi et l'évaluation du PNIA doivent être réalisés dans un cadre global cohérent pour mesurer non seulement les performances des projets et programmes exécutés sur le terrain auprès des populations rurales mais également pour évaluer les performances générales du secteur agricole et rural. La diffusion et le partage des informations au niveau national et provincial ainsi que la production d'outils d'aide à la décision permettront d'alimenter une démarche participative d'amélioration continue de la mise en œuvre du PNIA. Il conviendra par conséquent d'associer aux services de l'Etat les principaux acteurs impliqués dans le développement du secteur.